IMT Nuremberg Archives

H – 545

International Court of Justice

H0545 - 0002

215
79

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-:-:-

Séance du LUNDI I5 AVRIL I946, ouverte
à IO H.05

sous la Président de Lord Justice LUWRENCE.

-:-:-:-:-

Monsieur le Président. -

Le Tribuaal va d'abord s'occuper des documents de l'accusé ROSERBERG. La Cour décide que tous les documents dans le premier Livre, premier et deuxième volume, devraient être refusés jusqu'à et y compris le livre Hellpach, c'est-à-dire les pièces du n°I à 6, et aussi la pièce 7 e et la pièce n° 8.

2° - La Cour décide qu'elle prendra aomme acquises les

H0545 - 0003

les pièces 7 a, 7 b, 7 c et 7 d. J'aurais dû dire 7 et 7 a à 7 d. La Cour décide que les pièces 7 à 7 d ne doivent pas être lues en ce moment; mais elles peuvent être citées par l'Avocat, au cours de sa plaidoierie.

- 3° - La Cour autorise les livres 2 & 3.

- Enfin, 4°, la Cour déclare que l'accusé Rosenberg sera appelé d'abord et tous les documents qui ont été autorisés peuvent lui être présentés pendant son interrogatoire. C'est tout.

Docteur KAUFFMANN. - Avec l'autorisation du Tribunal, j'appelle d'abord le témoin HOESS.

(Entrée du témoin)

Monsieur le Président. - Voulez-vous donner votre nom ?

Le témoin : Rudolf HOESS.

Monsieur le Président. - Voulez-vous répêter ce serment après moi : "Je jure par Dieu Tout-puissant et omnipotent que je dirai la vérité et ne tairai ni j'ajouterai rien".

(le témoin répête le serment).

Vous pouvez vous asseoir.

Docteur KAUFFMANN.- Témoin, vos assertions seront très importantes. Vous êtes peut-être l'unique personne qui pourra donner des explications sur des faits absolument inconnus jusqu'à ce jour et qui pourra nous dire dans quelle rayon de personnes les ordres ont été donnés pour l'anéantissement de la population européenne, qui peut dire en outre comment les ordres ont été exécutés et jusqu'à quel point ces exécutions restaient secrètes.

Monsieur le Président. - Voulez-vous poser des questions au témoin, s'il vous plaît ?

N.D.3
I5 AVRIL I946
IO H./II H.

H0545 - 0004

Docteur KAUFFMANN. -

De I940 à I943, vous étiez Commandant du camp d'Auschwitz ?

R. - Oui.

Q. - Et, à cette époque, des centaines de milliers d'êtres humains ont été envoyés à la mort là-bas. Est-ce exact ?

R. - Oui.

Q. - Est-il exact que vous même vous ne pouvez indiquer d'une façon claire le nombre de victimes, étant donné qu'on vous l'avait interdit ?

R. - Oui, c'est exact.

Q. - Est-il, en outre, exact que exclusivement un homme du nom d'Eichmann était le seul à savoir des renseignements exac exacts ; c'était lui qui s'occupait de l'organisation et de la réunion de tous les prisonniers.

R. - C'est exact.

Q. - Est-il en outre exact que EICHMANN que, au camp d'Auschwitz, deux millions de Juifs auraient été anéantis ?

R. - Oui, c'est exact.

Q. - Des hommes, des femmes et des enfants ?

R. - Oui.

Q.- Avez-vous pris part à la guerre ?

R. - Oui.

Q. - Et, en I922, vous êtes entré dans le parti ?

R. - Oui.

Q. - Etiez-vous membre des SS ?

R. - Simplement en I934.

Q. - Est-il exact que, au cours de I924, vous avez été condamné à la détention par suite d'une participation à un soit-disant assassinat ? Vous êtes venu dans le camp de concentratio de DACHAU.

H0545 - 0005

R. - Oui.

Q. - Quelles furent là vos fonctions ?

R. - J'étais d'abord Chef de bloc. Ensuite, Chef de rapports. Puis, je fus administrateur des biens des prisonniers.

Q.- Combien de temps êtes-vous resté là-bas ?

R. - Jusqu'à en I938.

Q. - Et après I938.? Quelles furent vos fonctions et ou vous trouviez-vous ?

R. - En I938, j'arrivais au camp de concentration de Sachsenhausen. Je fus d'abord aide de camp du Commandant ; ensuite, je fus le Chef des détenus.

Q. - A quelle époque étiez-vous à Auschwitz en qualité de chef de camp ?

R. - Depuis mai I940 jusqu'au ler décembre I943.

Q. - Combien d'êtres humains étaient alors à AUSHWITZ ?

R. - Le maximum pouvait en être I40.000 environ.

Q. - Est-il exact qu'en I94I, vous vous êtes rendu à Berlin voir Himmler qui vous avait appelé.? Voulez-vous nous un bref compte-rendu de vos conversations avec lui ?

R. - Oui, en été I94I, je fus personnellement reçu par le Reich SS HIMMLER qui me pria de venir à Berlin. Je ne puis vous répêter exactement les mots qu'il prononça, mais voici le sens de ce qu'il me dit : "Le Fuehrer a décidé la solution du problème Juif. Nous, les SS, nous avons à exécuter ces ordres. Si maintenant, au point où nous en sommes, cela ne peut pas être fait, c'est le peuple Juif qui, plus tard, anéantira le peuple allemand". Le Fuehrer avait choisi AUSCHWITZ dans ce but. Cela apparaissait comme étant le plus favorable au point-de-vue technique et cet endroit offrait une place suffisante pour des mesures ~~xxxxxxxxxx~~ d'internement.

H0545 - 0006

Q. - Est-ce que, lors de ces conversations, Himmler vous a dit que toutes ces actions devraient rester secrètes ?

R. - Oui.

XXXX Il m'a dit cela particulièrement, et il a attiré mon attention sur cette recommandation. Je ne pouvais pas en parler à mes supérieurs directs et ces conversations devaient rester secrètes entre nous deux ; j'avais à observer à ce sujet le plus grand silence vis-à-vis de tout le monde.

Q. - Quelle position avait GLUECKS, dont vous parlez.

R. - Le Oberfuehrer GLUECKS était, à l'époque, Inspecteur des camps de concentration. Il était directement sous les ordres du ReichFuehrer.

Q. - Est-ce que le fait que tout devait rester secret signifiait que tout le monde, sans danger de vie ou de mort, aurait pu donner quelques renseignements ?

R. - Non, cela signifiait qu'avec qui que ce soit, on ne pouvait parler de ces questions; que XXX celui qui le ferait serait responsable et que sa vie aurait été en jeu dans le cas où cela aurait été ébruité.

Q. - Avez-vous communiqué à des tiers ces renseignements, et avez-vous violé les secrets ?

R. - Jusqu'en I942, non, jamais.

Q. - Pourquoi citez-vous cette date ? Est-ce qu'après cette époque, vous avez parlé à des tiers et fait des communications à ce sujet ?

R. - Fin I942, ma femme parla au Geuleiter de la Haute-Silésie et me demanda ensuite si ce qu'on lui avait dit était exact. Je lui répondis affirmativement. C'est là la seule chose que j'ai faite contre le secret professionnel ; autrement je n'en ai pas parlé à qui que ce soit.

N.D.6
I5 AVRIL I946
IO H./II H.

H0545 – 0007

Q. - Quand avez-vous connu EICHMANN ?

R. - Je l'ai connu environ 4 semaines après que j'aie reçu l'ordre du Reich Fuehrer. Il vit alors à Auschwitz afin de discuter avec moi de l'exécution des ordres qui avaient été donnés. EICHMANN et le Reischfuerer m'avaient dit, lors de l'entretien, qu'ils avaient été chargés de l'exécution de cesordres et d'en discuter avec moi ; quant à tous les avis et ordres, je devais les recevoir par l'intermédiaire d'Eichmann.

Q. - Mais pouvez-vous nous dire brièvement s'il est exact que le camp d'AUSCHWITZ était tout-à-fait isolé et quelles furent les mesures prises pour l'exécution des ordres que l'on vous transmettait. Comment avez-vous fait pour les tenir secrets ?

R. - Le camp de AUSCHWITZ est à trois kilomètres de la ville ; les environs proches avaient été évacués et les habitants en avaient été chassés, de sorte que toute la région ne contenait que des SS et des civils intéressés à l'affaire. C'était la même chose pour le camp de Birkenau qui fut appelé plus le "camp de la mort" et qui était situé à 2 kms du camp de Auschwitz. Les installations provisoires se trouvaient au milieu du bois et ne pouvaient être vues, même de loin.

Cette région était considérée comme territoire interdit et même les membres des familles des SS qui n'avaient pas un ordre spécial ne pouvaient pas y pénêtrer.

C'est ainsique, personne n'était en mesure de pénétrer dans ce territoire.

Q. - Mais il y eut pourtant les transports de chemin-de fer ? A quelle époque arrivèrent ces transports, et combien d'êtres humains se trouvaient chaque fois dans un tel transport?

H0545 - 0008

R. - Pendant toute cette période et jusqu'en I944, ~~il~~ certaines actions se passaient dans le pays, de sorte que c'était incessant . Pendant certaines périodes qui duraient parfois de 4 à 6 semaines, il arrivait tous les jours deux à trois trains qui, chacun, renfermait environ 2.000 personnes. Ces trains furent tout d'abord amenés sur une voie de garage du côte de Birkenau. Les locomotives repartaient alors et les hommes de garde qui accompagnaient les transports devaient quitter immédiatement le territoire. Les personnes que l'on avait amenées étaient prises en charge par les gardiens du camp.

Elles étaient visitées par deux médecins SS/ qui devaient juger de leurs capacités de travail. Ceux qui étaient capables de travailler partaient tout de suite à pieds à AUSCHWITZ ou à BIRKENAU, et ceux qui n'en étaient pas capables furent d'abord amenés à ces installations provisoires, et, plus tard, aux crématoires, qui venaient d'être construits.

Q. - Lors de l'interrogatoire que j'ai eu avec vous, il y a peu de temps, vous m'aviez parlé d'une soixantaine d'hommes qui auraient été désignés pour être chargés des transports. Ils auraient été tenus au plus grand secret, selon les prescriptions qui vous auraient été données à vous-même précédemment. Considérez-vous cela encore comme possible aujourd'hui ?

R. - Oui, ces soixante hommes étaient composés de gens qui s'occupaient des détenus non capables de travailler. Ils étaient chargés de les amener à l'endroit désigné ; à part eux il y avait les chefs, les sous-chefs (une dizaine environ), les médecins, le personnel sanitaire. Ceux-là également, aussi par écrit que verbalement, étaient tenus au plus grand secret sur tout ce qui se passait.

Q - Est-ce que quelque'un qui n'aurait pas pris part aux

H0545 - 0009

transports, qui les aurait vus arriver, par exemple, pouvait avoir des points de repère et supposer que les transports qui arrivaient étaient destinés à être anéantis ; ou bien est-ce que cette possibilité était extrêmement réduite du fait qu'à AUSCHWITZ, il y avait énormément de trafic, de transports de matériels, etc...

R - Oui. Ces personnes ne pouvaient obtenir là-dessus des renseignements précis, car non seulement il y avait des transports destinés à l'anéantissement, mais il y avait couramment des transports de détenus qui arrivaient et étaient amenés dans le camp. En outre, il y avait des transports en nombre suffisant qui quittaient le camp poue emmener des gens capables de travailler ou des gens que l'on échangeait.

Les trains en eux-mêmes étaient fermés, c'est-à-dire que les portes des wagons de marchandises étaient fermées ; et, du dehors, on ne pouvait voir les gens qui étaient transportés.

En outre, tous les jours, une centaine de wagons environ transportaient du matériel et du ravitaillement ; comme, dans les ateliers de ces camps, il était fabriqué du matériel de guerre, ces transports étaient courants.

Q. - Après l'arrivée des transports, les victimes devaient-elles déposer tout ce qu'elles possédaient, se déshabiller complètement, donner leurs bijoux , etc..?

R. - Oui.

Q. - Ils partaient ensuite immédiatement à la mort ?

R. - Je vous demande maintenant si, après vos renseignements et ce que vous en savez, ces gens savaient ce qui les attendaient ?

R. - Pour la plus grande partie d'entre eux, non.

H0545 - 0010

car nous avions pris des mesures qui les laissaient dans le do u te, et qui ne pouvaient pas amener chez eux la suspicion que l'on les menait à la mort. C'est ainsi que, partout , aux portes et aux murs, il y avait des écritaux qui disaient que c'était pour l'épouillement et pour leur donner un bain qu'on les avait déshabillés. Des détenus, arrivés par les transports précédents et prenant part à l'action comme aides, le leur disaient.

Q. - Et la mort par les gaz se produisait alors ?

A peu près dans un espace de 3 à I5 minutes, est-ce exact ?

R. - Oui.

Q. - Vous me dites en outre que, avant cette entrée définitive dans la mort, on étourdissait les victimes ?

R. - Je l'ai vu, oui, c'est exact. Respectivement par les médecins. Selon la température et le nombre de gens qui se trouvaient dans cette chambre de mort, la durée de la mort était très différente. Les gens perdaient connaissance en quelques secondes ou quelques minutes.

Q - Avez-vous jamais vu des membres de famille joints aux victimes.

R. - Oui, j'en ai vu.

Q. - Comment avez-vous pu commettre ces actes ?

R. - De tous les doutes qui me vinrent, il y avait une chose qui comptait surtout pour moi ; c'était l'ordre que m'avait donné HIMMLER.

Q. - Himmler avait-il visité le camp et s'était-il rendu compte lui-même de la façon dont on exécutait les gens ?

R. - Oui, en I942, Himmler est venu visiter le camp et il a assisté à une exécution, depuis le début jusqu'à la fin.

Q. - En est-il de même pour EICHMANN ?

R. - Il s'était rendu à AUSCHWITZ et savait très bien ce qui se passait.

H0545-0011

Q. - Kaltenbrunner a-t-il vu ce camp ?

R. - Non, jamais.

Q. - Avez-vous parlé de ces ordres que l'on vous avait donnés avec Kaltenbrunner ?

R. - Non jamais. Une fois, une seule, j'ai ~~parlé~~ rencontré Kaltenbrunner.

Q. - Quand était-ce ?

R. - C'était le lendemain de son anniversaire, en I944.

Q. - Quelle position aviez-vous à cette époque-là ?

R. - en I944, j'étais chef des services au Ministère de l'Economie à Berlin. Ma formation était l'ancienne inspection des camps de concentration à Oranienburg.

Q. - Et quel est l'objet des discussions que vous aviez là-bas ?

R. - Il s'agissait d'un rapport ~~xxxxxxx~~ surle camp de Mauthausen, sur les soit-disant détenus qui n'avaient pas de nom et leur emploi dans l'industrie de l'armement ? Kaltenbrunner devait prendre une décision à leur sujet ; c'est le motif pour lequel je me suis rendu avec le rapport du Commandant de Mauthausen , auprès de Kaltenbrunner. Mais, Kaltenbrunner ne prit aucune décision et me déclara qu'il m'enferait part plus tard.

Au sujet du camp de Mauthausen, pouvez-vous nous indiquer sa situation. Est-ce en haute-Silésie, est-ce dans le Gouvernement général..... Pardonnez-vous, je veux parler du camp de AUSCHWITZ, et non du camp de Mauthausen.

R. - AUSCHWITZ se trouve dans l'ancienne Pologne. Plus tard, après I932, il fut incorporéà la province de Haute-Silésie.

Q. - Est-il exact que l'administration, le ravitaillement,des camps incombaient uniquement aux services de l'Economie ?

R. - Oui.

H0545 - 0012

Q. - C'était un service complètement différent du RSHA ?

R. - C'est exact.

Q. - Et vous étiez, de I943 à la fin de la guerre, un des chefs de l'Inspection dans les Services Economiques et Administratifs ?

R. - C'est exact.

Q. - Voulez-vous dire par là que vous êtes au courant de tous les faits qui sont arrivés dans les camps de concentration ? Au point de vue du traitement et des méthodes, par exemple ?

R. - Oui.

Q. - Avez-vous pu faire des constatations au sujet du traitement des déyenus. Il y avait certainement des méthodes au sujet desquelles vous étiez au courant et d'après lesquelles des détenus étaient torturés, traités cruellement ? Limitez vos déclarations à l'époque précédant I939 et succédant à I939.

R. - Jusqu'au début de la guerre I939, la situation dans les camps au point de vue ravitaillement et traitement des détenus était conforme à celle de toutes les autres prisons ou maisons de détention du Reich. Les détenus étaient traités très sévèrement, mais des méthodes de correction méthodiques ou de mauvais traitement n'existaient pas.

Le Reichfuehrer a, à plusieurs reprises, donné des ordres pour que chaque SS qui attaquerait un détenu soit puni, et ce fut le cas à plusieurs reprises.

Le ravitaillement était, à cette époque, absolument celui des autres détenus de la justice allemende ;

H0545 - 0013

Leur installation dans le camp au cours de ces années était parfaitement normale, car, à cette époque, il n'y avait pas ces arrestations massives qui nous sont arrivées après la guerre. Lorsque la guerre commença et que les gens nous furent livrés en masse surtout des détenus politiques et, plus tard, des gens venant des régions occupées et provenant de la résistance, nous fumes obligés d'agrandir le camp. Cela ne concordait plus avec le nombre des détenus que l'on nous livrait. Dans les premières années de la guerre, il fallait toujours arriver à traiter la question par des mesures improvisées, mais, plus tard, ce n'était plus possible, étant donné que nous n'avions aucun matériel de construction pour construire des baraques et qu'en outre, nous étions de plus en plus rationnés pour le ravitaillement des détenus par le Ministère de l'Economie qui réduisait les rations de jour en jour.

Nous en arrivions donc au fait que des détenus de plus en plus nombreux arrivaient dans des camps et qu'ils n'étaient plus aptes à résister au épidémies qui se produiy saient.

Le fait que les détenus plus tard, à la fin de la guerre, étaient en si mauvais état, que des milliers de ces détenus étaient malades et amaigris , était dû à ce que, à chaque instant, le ReichFuehrer nous rappelait son but et aussi à ce que le Chef des Services Economiques et le Chef de Camp, lorsdes réunions des Chefs de Camp leur disaient que chaque détenu sans exception devait être utilisé jusqu'à la limite extrême de ses forces pour l'industrie de l'armement. Chaque Commandant devait faire

H0545 - 0014

tout ce qu'il pouvait pour atteindre ce but.

Notre but n'était pas d'avoir le plus de morts possible, mais le Reichfuehrer revenait toujours sur la question d'utiliser toute la main-d'oeuvre possible pour l'armement.

Q. - Eh bien, il n'est pourtant pas douteux que lenombre de gens augmentait au fur à mesure que durait la guerre. Savez-vous quelque chose à ce sujet ? Est-ce que, lors de l'inspection de vos camps de concentration, il n'y a pas eu des plaintes auprès des Inspecteurs, ou bien pensez-vous que l'état de choses que vous venez de décrire était plus ou moins important ?

R. - Ces soit-disant mauvais traitements et tortures appliqués à des détenus venant des régions occupées n'étaient l'application de méthodes, mais ce furent là peut-être des excès de pouvoir de ceux qui gardaient les détenus.

Q. - Cela n'est-il jamais venu à votre connaissance ?

R. - D'une façon ou d'une autre, l'interessé fut alors immédiatement destitué de ses fonctions ou changé de place.

Q. - Comment pouvez-vous expliquer le mauvais état de santé dans lequel les troupes alliées ont trouvé les détenus Comment pouvez-vous expliquer cela ?

R. - La situation catastrophique à la fin de la guerre fut provoquée par la destruction des voies de chemin-de-fer, les bombardements journaliers des usines. On ne pouvait plus assurer le ravitaillement régulier de ces masses de détenus. Il y en avait, par exemple, à Auschwitz, 20.000. On ne pouvait absolument plus assurer leur ravitaillement. Les commandants de camps ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour améliorer ce ravitaillement, mais ce n'était quand même plus possible.

H0545 – 0015

Le nombre des malades s'était accru dans des proportions énormes Il n'y avait plus que quelques médicaments. Les épidémies faisaient des ravages; les détenus capables de travailler étaient utilisés de plus en plus. Il fallait, sur l'ordre du Reichfuehrer que ceux-qui n'étaient qu'à moitié malades, soient encore utilisés dans l'industrie de l'armement.De sorte que, dans les camps de concentration, nous n'avions pas assez de locaux pour mettre tous ces détenus qui n'étaient pas bien portants.

Q. - Je vous prie de vous retourner et de regarder la carte qui se trouve derrière vous. Les points rouges représentent des camps de concentration. Combien de camps de concentration y avait-il jusqu'à la fin de la guerre ?

R. - A la fin de la guerre, il y en avait encore I3. Tous les autres, qui sont marqués ici, sont des camps de travail Les I3 camps dont je parle, je viens de vous le dire, étaient le point de concentration d'une région. Par exemple, en Bavière le camp de DACHAU. Mauthausen et tous les camps de travail dans cette région, étaient sous les ordres du commandant du camp de concentration. Ce camp avait à surveiller et à ravitailler les camps extérieurs, c'est-à-dire qu'il devait leur produire du personnel, échanger les malades et les habiller. Le ravitaillement fut, à partir de I944, presque exclusivement l'affaire des industries de l'armement elle-même, et les détenus qui travaillaient devaient être nourris par les services qui les employaient.

Q. - Vous pouvez vous asseoir.

Q. - Que savez-vous des soit disantes expériences médicalesopérées sur lesdétenus ?

R. - Elles furent faitesà peu près dans tous les camps. A AUSCHWITZ, ~~elles furent faites~~ il y eut la stérilisation par le Professeur Glauberg. Des expériences furent faites ensuite sur des jumeaux par le docteur Meugel.

Q. - Que connaissez-vous du docteur Rascher, qui était

H0545 - 0016

à Dachau?

R.- Le docteur RASCHER fit des expériences sur des condamnés à mort, sur la résistance du corps humain au point du froid et de l'air.

Q.- Avez-vous vu vous-même faire des expériences ? Ces essais avaient-ils lieu à l'intérieur du camp dans de grandes proportions ?

R.- De telles expériences, comme toutes autres choses étaient évidemment très secrètes, mais il n'était certainement pas possible d'éviter que, lorsque les tentatives étaient faites dans un très grand camp, beaucoup de personnes ne fussent mises au courant. Mais dans quelles proportions ces expériences furent-elles faites, je n'en sais rien.

Q.- Vous me dites aussi qu'il a eu aussi des ordres d'exécution dans le camp d'Auchwitz; que ces ordres, jusqu'à la guerre, furent très rares, mais qu'ils devinrent plus fréquents par la suite.

R.- Oui. Jusqu'au début de la guerre, il n'y eut que très peu d'exécutions.

H0545-0017

L.C. 1
15 avril 1946
11 à 12 h.

Q. - Pendant la guerre vous voulez bien reconnaitre que le nombre des exécutions augmentait d'une façon considérable.

R. - Au début de la guerre, cela commença tout de suite.

Q. - Est-ce que ces exécutions étaient la suite d'une sentence légale ?

R. - Non, lorsque ces exécutions étaient faites, il s'agissait d'arrêtés du RSHA.

Q. - quelle signature portait ces ordres d'exécution qui vinrent entre vos mains ? Est-il exact que occasionnellement des ordres d'exécution arrivèrent portant la signature de Kaltenbrunner ? il ne s'agissait pas d'un ordre original, mais plutôt d'un télétype signé à la machine ?

R. - C'est exact. Les ordres d'exécution originaux ne vinrent jamais entre nos mains dans les camps. Ces ordres venaient ou bien d 'un original reçu par l'Inspecteur du Camp d'où ils étaient transmis par teletype dans les camps ou biendans les cas urgents directement de RSHA aux camps intéressés. L'inspection en était seulement informée. De sorte que la signature reçue dans les camps était télétypée.

Q. - Voulez-vous dire au Tribunal qu'étant donné le nombre toujours croissant de tous les ordres d'exécution dans les annéea précèdant la guerre et jusqu'à la finde la guerre, il n'y avait plus ni la signature de Himmler ni celle de Mueller?

R. - Il arrivait très peu de télétypes venant du Reichsfuehrer et encore moins de l'accusé Kaltenbrunner

H0545 - 0018

La plupart d'eux, je peux vous le dire étaient signés de Mueller.

Q. - Est-ce que c'est Mueller à qui vous avez déjà parlé plusieurs fois de ses affaires ?

R. - Il était le chef du Bureau IV du RSHA qui s'occupait de toutes les questions traitant des camps de concentration avec l'Inspection.

Q.- Voudriez-vous nous dire qu'à la suite de cela vous avez rendu visite au chef de la Gestapo Mueller parce qu'étant donné votre expérience vous aviez déjà pensé qu'il agissait sur la base de son activité de plusieurs années, d'est-à-dire de son propre chef ?

R. - C'est exact. J'ai avec le Gruppenfuehrer Mueller traité de toutes les questions de camps de concentration ; il était au courant, et pour la plupart du temps il m'a donné immédiatement sa décision.

Q. - Je vous demande encore une fois ceci : avez-vous traité avec l'accusé Kaltenbrunner ces questions?

R.- Non.

Q.- Etes-vous au courant du fait que vers la finde la guerre, on voulait évacuer les camps de concentration et si oui, qui a donné l'ordre ?

R. - Voilà ce que je puis vous dire là-dessus : à l'origine, il y avait l'ordre du Reischfuehrer qu'étant donné l'approche de l'ennemi, ou bien par suite des attaques aériennes, il fallait évacuer pour ne pas laisser la place à l'ennemi. Dans ces cas, dans le cas Buchenwald .... non, ce n'est pas cela.... Au début de l'année 1945 lorsque

H0545 - 0019

lorsque les divers camps se trouvaient dans la région des combats on nous transmis cet ordre que le Reichsfuehrer chargeait la police SS dans les cas urgents de s'occuper de la sécurité des camps, et de prendre des décisions pour l'évacuation des camps ou leur maintien en place. ~~Xxxxxxx~~, Grossrosen et Buchenxald devaient être évacués. Puis vint l'ordre du Reichsfuehrer qu'il ne fallait plus évacuer de camps. Seuls les détenus les plus importants ne devaient pas tomber aux mains des alliés, et devaient être transportés ailleurs. C'est ce qui se produisit pour Buchenwald. Lorsqu'il fut occupé on fit un rapport au Fuhrer disant que des détenus étaient armés et avaient exécutés des pillages dans la ville de Weimar. Alors, nous reçumes un ordre express du Fuehrer qu'il avait transmis à Himmler disant qu'à l'avenir aucun camp ne devait tomber entre les mains de l'ennemi, qu'aucun détenu en état de marcher ne devait rester dans les camps. Ceci se passait très peu de temps avant la fin de la guerre, peu avant que le nord de l'Allemagne fût séparé du nord ~~xx xxxxx~~ sud.

Il s'agissait d'un camp celui de Sachsenhausen Le chef de la Gestapo Gruppenfuehrer Muelle me dit un soir que le Reichsfuehrer avait donné l'odre qu'immédiatement le camp soit évacué. Je fis remarquer au Gruppenfuehrer la chose: Sachsenhausen ne pouvait plus être évacué ailleurs. Il fallait donc à l'exception des quelques camps de travail qui se trouvaient dans la région que les détenus soient amenés dans les bois, mais qu'il y aurait alors des milliers et des milliers de morts, qu'il y aurait une impossibilité absolue de nourrir ces masses de gens. Le Gruppenfuehrer me dit qu'il en parlerait à nouveau au Reichsfuehrer et me rappela au bout d'une heure en me disant que ce dernier avait refusé de comprendre et demandait aux commandants d'exécuter les ordres immédiatement.

H0545 - 0020

A partir de ce moment, Ravensbrück devait être évacué, mais ne put pas l'être. Dans quelle proportion les camps ont été évacués ou non ? Je ne le sais étant donné que moninspection n'avait plus aucun rapport ni relation avec le sud de l'Allemagne.

Q. - On a prétendu ici, et c'est là ma dernière question que l'accusé Kaltenbrunner aurait donné l'ordre que Dachau et deux camps annexes devaient être détruits par des bombes, ou du poison. Avez-vous entendu dire quelque chose de pareil? Sinon, croyez-vous qu'un tel ordre serait possible ?

R.- Je n'ai jamais entendu dire quelque chose de pareil; je ne sais riend'un ordre d'évacuation ainsi que je viens de vous le dire dans le sud de l'Allemagne. Je considère comme impossible qu'on puisse anéantir un camp ainsi.

Q. - Je n'ai plus d'autres questions à poser.

LE PRESIDENT.- Les avocats de la défense désirent-ils poser des questions au témoin ?

DR MERKEL.- Dr Merkel, pour la Gestapo.

Témoin, est-ce que la police d'Etat comme autorité du Reich, était d'accord pour la destruction des Juifs à Auschwitz ?

R. - Oui, dans ce sens que j'ai reçu tous mesordresdu Département IV de l'Obersturmbannfuehrer Eichmann sur l'exécution de cette action.

Q. - Est-ce que l'administrationdes camps de concentration était sous les ordres du Service de l'Economie centrale?

H0545-0021

R.- Oui.

Q. - Vous disiez que vous n'aviez rien à faire avec RSHA ?

R.- Non.

Q. - Je vous prie de spécifier que la Police d'Etat en elle n'avait rienà faire avec l'administrationd'uncamp, avec le ravitaillement, et n'avait rienà faire avec tout cela, et que c'était exclusivement le travail du Ministère de l'Economie.

R. - C'est exact, oui.

Q. - Comment pouvez-vous expliquer que vous étiez enrelations avec Mueller et que vous n'avez traité avec lui de questions relatives aux camps de concentration ?

R. - KE RSHA ou ANT IV , département exécutif, transmettait tous les ordres aux détenus, s'occupaient de les répartir aux différents échelons, I, 2 3, et en outre les punitions qui étaient à exécuter et qui venaient du RSHA. Tout letraitement spécial et toutes les questions qui en découlaient passaient par le RSHA, respectivement le Bureau IV.

Q. - Quand ce service fut-il créé ?

R. - Ce service Economie et Administration existait depuis 1933 sous différentes dénominations. L'inspectiondes camps de concentration n'eut lieu qu'en 1941 alors que ce service existait au-dessus delui dans la voie hiérarchique, ce service Economie et Administration.

H0545 - 0022

Q.- En somme ces camps dès le début étaient sous les ordres de cette administration;et de ce service économique et Administratif des SS et non pas de la Police d'Etat ?

R.- C'est exact.

Q. - Vous avez cité le nom du Dr Rascher tout à l'heure. Le connaissez-vous personnellement ?

R.- Oui.

Q.- Savez-vous si le Dr Rascher avant le début de son activité à Dachau faisait partie des SS ?

R. - Je n'enai pas la moindre idée.Je sais simplement que plus tard je l'ai vu enuniforme de médecin,et il parait qu'ensuite il serait passé dans les SS, mais je ne l'ai plus revu.

Q. - Je n'ai plus d'autres questions à poser au témoin. Merci.

DR BABEL.- (pour les SS). Témoin, vous avez à la suite de vos déclarations dit que le Reichsfuehrer SS Himmler lorsqu'ilvous demanda de venir le voir vous aurait dit que l'exécution des ordres du Fuehrer devait être laissés au SS. Que doit comprendre dans le mot SS ? en général ?

R. - D'après les indications du Fuehrer ilne pouvait s'agir que des hommes des SS qui gardaient les camps.

Q.- Uninstant ,je vous prie... continuez...

R.- Pour l'exécution de ces ordres, il ne pouvait s'agir que d'hommes des SS qui étaient les gardiens du camp.

H0545 - 0023

L.C. 7

15 avril 1946
11 à 12 .

Q. - Combiende membres des SS y avait-il dans les camps ?

R. - Combiende ~~camps~~ membres ? Au début de la guerre, il y avait environ 35.000 hommes SS et à mon avis environ 10.000 hommes de l'armée, de l'aviation et de la Marine dans les camps de travail qui avaient été mis là comme gardiens.

Q. - Quelétait le travail de ces gardiens ? Autant que je le sache il était différent : il y avait d'abord la garde des détenus, l'administration, etc..

R. - Oui, c'est exact, comme vous dites.

Q. - Je ne comprends pas.

R.- Je vousdis que c'est exact.

Q.- Oui. Combiend'hommes de garde y avait-il à l'intérieur du camp ? Par ,exemple, disons pour 1000 détenus ?

R. - Onne peut pas dire cela ~~comme~~ de cette façon. Mais c'était à peu près ainsi : 10 % du personnel de garde était destiné au service intérieur, à l'administration, à la garde des détenus à l'intérieur du camp. Ilyà avait du personnel sanitaire et tout ce qui était nécessaire.

Q. - 90 % s'occupaient de la garde extérieure ?

R.- Oui.

A part la garde du camp il y avait donc 90 % qui s'occupait de la garde extérieur ?

R.- Oui.

H0545 – 0024

L.C. 8
15 avril 1946
11 à 12 h.

Avez-vous pu observé si de la part de ces gardiens ily eu des mauvais traitements dans de grandes proportions ou de petites proportions ou bien, ces mauvais traitements ne furent-ils exécutés que par les kapos ?

R. - Si on parle ici de mauvais traitements qui ont eu lieu, moi-même je n'enai jamais vu de la part des gardiens vis à vis des détenus. Ce fut alors uniquement dans de petites proportions que cela a pu se produire. car dans toutes les formations qui étaient dans les camps il était donné des avis aux SS d'approcher le moins possible les détenus. Au cours des annéesle personnel-je veux dire lesgardiens- était devenu tellement plus mauvais que ces mesures qui avaient été ordonnées précedemment aux gardiens ne pouvaient être maintenues. Nous avions des milliers de gardiens qui ne savaient pas l'allemand, qui arrivaient de tous les pays comme volontaires. Il s'agissait aussi de vieilles classes, de gens de 50,60 ans qui ne s'intéressaient plus du tout au service ,de sorte qu'enqualité de commandant du camp ilfallait faire très attention à ce que ces hommes ne demandent que des choses exigées par le réglement. Il y avait des éléments qui se sont attaqués à des détenus, évidemment ce n'est pas impossible... mais nous ne l'avons jamais toléré. En outre, il était impossible que ces masses de gens dirigées par des SS le fussent dans le travail ou dans le camp. C'est pourquoi il fallait que partout nous donnions un pouvoir à des détnus pour garder d'autres détenus et les diriger. Ils les faisaient travailler et l'administration du camp s'en occupait . Naturellement il h avait beaucoup de mauvais traitements que nous ne pouvions pas éviter car la nuit il n'y avait presque pas de SS pour ainsi dire. Iln'y

H0545 - 0025

avait que dans certains cas que les SS pouvaient pénétrer dans les camps ,de sorte que les détenus se trouvaient plus ou moins sous les ordres d'autres détenus.

Q. - Vous avez déjà dit enquoi consistait le travaildes gardiens ? Vous nous avez parlé d'unréglement du camp , mais dans ce réglement ily avait des châtiments prévus pour les détenus qui s'y heurtaient. Quelles étaient les punitions ?

R. - En premier lieu, on les versait dans une compagnie disciplinaire,c'est-à-dire pour un travail plus sévère,et ils avaient des restrictions au point de vue alimentaire. Ensuite, il y avait l'arrestation encellule dans l'obscurité; pour les gens tout à fait rétifs, autre punition : on les attachait,on leur mettait des chaines. Cette punitionfut interdite en1943 ou 1944 par le Fuhrer. Il y avait encore une autre punition:être debout pà l'entrée du camp ,et enfincomme dernier moyen la correction. Elle ne pouvait être ordonnée que par le commandant qui pouvit seulement la proposer. et ilfallait que ce-ci ait l'approbationde l'inspecteur du camp entant qu'il s'agissai t de questions qui seules pouvaient être traitées par le Reichfuehrer.

Q.- Vous êtes sans doute au courant du fait qu'il y avait des camps de discipline de SS ? par exemple à Dachau et à Danzig-Matzgau ? qu'on appelaient des camps disciplinaires de concentration. Est-ce que le tréitement de ces camps était différent de celui appliqué dans les autres camps ?

R. - Ces deux camps disciplinaires n'étaient pas du ressort de l'inspection des SS, mais plutôt de la police. Les SS n'ont jamais visité ces camps disciplinaires.

Q. - Vous ne saviez rien du réglement de ces camps ?

H0545 - 0026

R.- Je ne savais rien.

Q. - Je n'ai plus de questions à poser.

LE PRESIDENT.- L'audience est levée pour 10 minutes.

-suspension d'audience-

DR KARL HAENSEL.- J'ai une question à poser au Tribunal. On a nommé une seconde défense pour les SS. Est-ce admissible par la Cour, que plusieurs questions puissent être posées à la suite de celles émises par le premier défenseur ?

LE PRESIDENT. - Non, le Tribunal a décidé il y a longtemps qu'un seul avocat serait entendu.

DR KARL HENSEL.- Bien, Sir.

DR KRANZBUEHLER.- Témoin, vous venez de dire qu'on s'était servi de membres de la marine pour garder les camps de concentration ?

R.- Oui.

Q. - S'agit-il de camps de concentration ou de camps de travailleurs ?

R.- Il s'agit de camps de travailleurs.

Q. - Estce que des camps de travailleurs sont des baraquements autour des industries d'armement ?

R. - Oui, s'ils ne se trouvent pas dans les locaux mêmes ~~xx lx xxx~~ mais employés auxiliairement.

Q.- On m'a informé que des soldats se chargeaient de la garde des camps de travailleurs, ~~xx~~ étaient emplo-

H0545 - 0027

yés dans les SS.,étaient mutés dans les SS.

R. - Cela n'est exact qu'en partie. Una partie de ces hommes,je ne connais pas les chiffres,figuraient par la suite dans les SS. Une autre partie retournaient à leur troupe d'origine ou furent échangés.

Q. - Merci.

COLONEL AMEN.- Plaise au Tribunal,d'abord j'aimerais soumettre au nom de nos alliés britanniques une série de pièces concernant les WaffenSS. Ce sont des informations statistiques sur le nombre des gardes Waffen SS dans les camps de concentration. Je demande qu'onmontre au témoin lespièces D-745-a-b, D-746 a-b-, D-747,D-748nD-749net D-750, l'une étant un affidavit de ce témoin.

Témoin, vous avez unde cesaffidavits qui vous a été transmis ?

R.- Oui.

Q. - Et vous connaissez le contenu des autres ?

R.- Oui.

Q. - Témoignez-vous que ces notes sont exacts et corrects ?

R. - Oui.

Q.- Bien.

Ces pièces deviendront les pièces 810 USA.

Témoin, de temps entemps est-ce que des hauts

H0545 – 0028

fonctionnairs nazis ont visité les camps de Mauthausen ou de Dachau lorsque vous y étiez ?

R.- Oui.

Q. -Pouvez-vous dire les noms de/ personnes au Tribunal ?

R. - Je me souviens encore de 1935, lorsque tous les Gauleiters sous la condite du Reichfuehrer Himmler ont visité Dachau. Je ne pourrai pas donner les noms détaillés.

Q.- Vous souvenez-vous des ministres qui aient visité l'unde ces camps lorsque vous vous y trouviez ?

R. - Voulez-vous parler de cette visite de 1935 ?

Q. - A un moment quelconque, quand vous éitez dans unde ces camps .

R. - Oui, 1938. Le Ministre Frick était à Sachsenhausen avec le Président du Gouvernement.

Q. - Vous souvenez-vous d'autres ministres qui se sont trouvés là à un moment quelconque ?

R. - Pas à Sachsenhausen, mais à Auschwitz, le Ministre de la Justice.

Q.- Qui était-il ?

R.- Thierack.

Q. - Et qui encore ? Vous souvenez-vous d'autres noms ?

R.- Oui, maisje ne peux pas dire ces noms maintenant.

Q.- Et bien, mai si.

H0545 - 0029

R.- Je les ai déjà indiqués dans le procès-verbal mais je viens d'oublier ces noms.

Q.- Très bien. Vous avez témoigné que bien des ordres d'exécution étaient signés par Mueller ? Est-ce exact ?

R.- Oui.

Q. - N'est-ilpas exact que tous ces ordres d'exécution dont vous avez témoigné,ont été signé par ....

DR STEINBAUER.- Je vous demande pardon,M. le Président...on produit ici des documents,et oninterroge le témoin au sujet de ces documents.Le Ministère Public ne peut pas suivre la procèdure puisqu'elle ignore ce qui se trouve dans ces documents. Veuillez faire ensorte que nous ayons connaissance de ces documents.

LE PRESIDENT. - Estce que ces documents n'ont pas été donnés à la défense?

COLONEL AMEN. - Si. Nous avons les copies ici. Nous avons 5 copies allemandes qui ont été distribuées.

- les avocats de la défense font signe qu'ils n'ont pas ces documents-

LE PRESIDENT.- Bon, il faudra éclaircir cette affaire.

COLONELAMEN. Témoin, je vous demande à propos des odres d'exécution ,s'ilest exact que vousavez témoigné qu'ils étaient signé par Mueller ?

R.- Oui.

Q. - L'étaient-ils par ordre,ou par représentation du chef du RSHA Kaltenbrunner ?

H0545 - 0030

R. - Oui. ,ils étaient comme les exemplaires que j'avais enoriginal entre mes mains,et au moment où je travaillais à Oranienburg ils étaient marqués entête : ""RSHA," et signé "par ordre Mueller".

Q. - End'autres termes,Mueller signait simplement comme représentant du chef du RSHA Kaltenbrunner pas exemple.

R.- Je dois le supposer.

Q. -Et naturellement vous savez que Mueller était unsubordonné du chef RSHA Kaltenbrunner ?

R.- Oui.

Q.- Maintenant,vous avez fait un affidavit n'est-ce pas à la demande du Ministère Public ?

R.- Oui?

Q. - Je demande qu'onmontre au témoin la pièce 3868-PS qyu deviendra US Exhibit 818 .

- undocument est remis au témoin-

Vous avez signé cet affidavit volontairement témoin?

R.- Oui.

Q.- Et l'affidavit est véridique à tous les points de vue ?

R.- Oui.

~~Qxxx=xPlaix~~

Colonel AMEN.-Plaise au Tribunal, nous avons ceci en4 langues. Vous nous avez déjà fait part de certaines questions dans cet affidavit. Vous suivrez avec moi) mesure

H0545 – 0031

que je lirai, je vous prie. Est-ce que vous avez une copie de l'affidavit devant vous ?

R.6 Oui.

Q. - Je sauterai le 1er paragraphe et commencerai avec le paragraphe 2 " je me suis constamment ocupé de l'administration des camps de concentrationdepuis 1944. enfonctions à Dachau jusqu'en1938, puis comme adjoint à Sachsenhausen depuis 1938 jusqu'au 1er mai 1940 date à laquelle je fus nommé comm ndant d'Auschiwitz. Je dirigeai Auschwitz jusqu'au 1er décembre 1943, et estime que au moins 2.500.000 victimes y furent exécutées et exterminées pér les gaz et le feu, et que, au moins unautre demi-million succomba à la faim et à la maladie faisant untotal d'environ 3.000.000 de morts. Ce chiffre représente environ 70 ou 80 % des personnes envoyées à Auschwitz comme prisonniers, le reste ayantété éselectionné et employé aux travaux forcés dans les industries descamps de concentration. Parmi ceux qui furent exécutés ou brulés, ily avait à peu près 20.000 prisonniers de guerre russes (triés au préalable par la Gestapo dans les camps de prisonniers de guerre) qui furent amenés à Auschwitz dans des transports de la Whermacht conduits par des officiers et des hommes de la Whermacht. Le restant du nombre total des victimes était composé de 100.000 juifs allemands, et un grand nombre de citoyens, pour la plupart juifs, de Hollande, de France, de Belgique, de Pologne, de hongrie, de Tchécoslovaquie, de Grèce ou d'autres pays. Nous exécutames environ400.000 juifs hongrois dans le seulcamp d'Aus chwitz dans l'été de 1944.

H0545 - 0032

COLONEL AMEN.- Maintenant je passerai quelques phrases du paragraphe 2 et je commencerai au paragraphe 3.

LE PRESIDENT.- Pour plus de précision, les derniers mots du paragraphe 2 ou plutôt la date, est-ce I943 ou I944 ?

COLONEL AMEN.- A la fin du paragraphe 2 :

"Nous exécutâmes environ 400.000 Juifs hongrois dans le seul camp d'Auschwitz dans l'été de I944".

Est-ce I944 ou I943 ?

R.- I944. En partie ce chiffre se rapporte également à I943, je ne peux pas en donner le détail numérique, la fin en fut l'Automne I944.

Q.- "Le WVHA (Office Principal d'Economie et d'Administration) s'occupait de toutes les questions administratives telles que le logement, la nourriture et les soins médicaux, dans les camps de concentration. Avant l'établissement de la R.S.H.A., le Bureau de la Police Secrète d'Etat (Gestapo) et la Police Criminelle du Ministère de l'Intérieur du Reich étaient responsables des arrestations, des envois en camps de concentration, des punitions et des exécutions en ces lieux."

Je passe au paragraphe 4 :

"Les exécutions massives par les gaz commencèrent durant l'été de I94I et continuèrent jusqu'à l'Automne I944. Je surveillais personnellement les exécutions à Auschwitz jusqu'au Ier Décembre I943, et sais, en raison de mes charges d'Inspecteur des Camps de concentration WVHA, que ces exécutions massives continuèrent comme je l'ai dit plus haut. Toutes les exécutions massives par les gaz eurent lieu sous les ordres directs, la surveillance et la responsablité de la R.S.H.A.#

...

H0545-0033

"Je recevais tous les ordres de procéder à ces exécutions directement du R.S.H.A.".

Ces déclarations sont-elles exactes ?

R.- Oui.

Q.- "Le premier Décembre I943, je devins Chef de l'Amt I, dans le groupe d'Amt du WVHA, et étais responsable dans ce bureau de la coordination des questions s'élevant contre le R.S.H.A. et les camps de concentration, sous l'administration du WVHA. Je remplis ces fonctions jusqu'à la fin de la guerre. POHL, comme Chef du WVHA et KALTENBRUNNER comme Chef du RSHA, conféraient personnellement et communiquaient fréquemment oralement ou par écrit au sujet des camps de concentration. Le 5 Octobre I944, j'apportai à KALTENBRUNNER, un rapport assez long au sujet du camp de concentration de Mauthausen à son bureau du RSHA à Berlin."

Je passe ensuite au paragraphe 6, car la fin du paragraphe"5 traite du rapport assez long que vous avez envoyé à KALTENBRUNNER :

"La 'Solution Finale' de la question juive, signifiait l'extermination complète de tous les Juifs en Europe. Je reçus l'ordre de créer des moyens d'extermination à Auschwitz en Juin I94I. A ce moment, il y avait déjà trois autres camps d'extermination dans le Gouvernement Général : Relzek, Treblinka et Wolech. Ces camps étaient dirigés par le Einsatzkommando de la Police de Sécurité et du S.D. Je visitais Treblinka pour me rendre compte comment ils menaient à bien leur extermination. Le Commandant du camp de Treblinka me dit qu'il en avait liquidé 80.000 au cours d'une demi-année. Il s'occupait surtout de liquider tous les Juifs du ghetto de Varsovie. Il se servait de gaz

...

H0545 – 0034

monoxyde, et je ne pensait pas que ces méthodes étaient très efficaces, aussi quand j'installai les bâtiments d'extermination à Auschwitz, je me servis de Cyclon B qui était un acide prussique cristallisé que nous laissions tomber dans la chambre de mort par une petite ouverture. Cela prenait de 3 à I5 minutes pour tuer les gens dans la chambre de mort suivant les conditions atmosphoriques. Nous savions quand les gens étaient morts car leurs cris s'arrêtaient. D'habitude nous attendions une demi-heure avant d'ouvrir les portes pour retirer les corps. Après que les morts avaient été retirés nos kommandos spéciaux retiraient les bagues et extrayaient les dents en or des cadavres."

Est-ce exact témoin ?

R.- Oui.

Q.- Que faisait-on de l'or des dents des cadavres, le savez-vous ?

R.- Oui.

Q.- Pouvez-vous le dire au Tribunal ?

R.- L'or fut fondu et envoyé au service de santé à Berlin des S.S.

Q.- "Un autre progrès sur Treblinka fut réalisé par la construction de chambres à gaz pour 2.000 personnes à la fois, tandis qu'à Treblinka, I0 chambres à gaz ne pouvaient contenir que 200 personnes chacune. La manière dont nous choisissions nos victimes était la suivante : nous avions deux docteurs S.S. en service à Auschwitz pour examiner les chargements de prisonniers qui arrivaient. On faisait défiler ces prisonniers devant un des médecins qui décidait immédiatement en les voyant passer. Ceux qui étaient capables de travailler étaient envoyés au camp. Les autres étaient envoyés immédiatement aux usines d'extermination. Les enfants en bas âge étaient invariablement ex-

...

H0545 - 0035

terminés en raison de leur jeunesse qui les rendait incapables de travailler. Un autre progrès que nous fîmes sur Treblinka, était qu'à Treblinka les victimes savaient presque toujours qu'elles devaient être exterminées, et qu'à Auschwitz nous essayâmes de tromper les victimes en leur faisant croire qu'on allait les épouiller. Naturellement ils réalisaient souvent nos intentions réelles et de ce fait nous avions souvent des révoltes et des difficultés. Très souvent les femmes cachaient leurs enfants sous leurs vêtements, mais naturellement nous les trouvions et nous envoyions les enfants à la mort.

"On nous demandait de procéder à ces exterminations en secret, mais naturellement la puanteur fétide et écoeurante des corps continuellement brûlés, imprégnait toute la région et tous les gens vivant dans les communes voisines savaient que l'on procédait à des exterminations à Auschwitz."

Est-ce que tout cela est exact témoin ?

R.- Oui.

Q.- Je sauterai les paragraphes 8 et 9 qui concernent les expériences médicales, car vous avez déjà témoigné là-dessus :

"Le Dr Rudolf MILDNER était le Chef de la Gestapo à Kattowicz depuis Mars I94I, environ jusqu'en Septembre I943 et comme tel était à la tête du département politique à Auschwitz, et usait des méthodes d'interrogatoire du troisième degré. A ce titre il envoya souvent des prisonniers à Auschwitz pour y être internés ou exécutés. Il visita Auschwitz à plusieurs reprises. Le Tribunal de la Gestapo, le S.S. Standgericht, qui jugeait des personnes accusées de crimes divers tels qu'évasion de prisonniers de guerre,etc... se réunissait souvent à Auschwitz et MILDNER assistait fréquemment au procès de ces personnes qui

...

H0545-0036

d'habitude, étaient exécutées à Auschwitz après leur condamnation. Je vis visiter l'usine d'extermination d'Auschwitz à MILDNER, et il s 'y interessa particulièrement car il devait envoyer des Juifs de son territoire à Auschwitz pour être exécutés.

"Comme écrit ci-dessus, je comprends l'anglais, les déclarations ci-dessus sont véridiques, cette déclaration est faite volontairement par moi et sans contrainte. Après avoir avoir relu ma déclaration j'ai signé et validé la même à Nuremberg (Allemagne) le 5 Avril I946." Signé Rudolf HOESS.

Je demande témoin si tout ce que l'on vous a lu est véridique ?

R.- Oui.-

Q.- Ced termine mon contre-interrogatoire, excepté une pièce de nos alliés britanniques qui est un résumé des pièces que j'ai introduites au début. Ce sera la pièce 8IO US. C'est un résumé des premières pièces que j'ai introduites sur les Waffen S.S. au début de mon contre-interrogatoire.

Je m'excuse, on me dit que ce sera la pièce 8I9-US. Je comprends Votre Honneur, que les Ministères Publics Soviétique et Français, ont quelques questions à poser, qui sont particulières à leur pays, et qu'ils voudraient poser au témoin.

LE PRESIDENT.- Général RUDENKO, vous vous souviendrez que le Tribunal a été assuré par le Ministère Public, qu'en ce qui concerne les témoins, à l'exception d'un ou deux accusés particuliers, le Ministère Public n'aurait qu'un seul contre-interrogatoire, et étant donné que cette assurance a été faite, c'est le deuxième cas qui se présente dans lequel le Ministère Public a désiré avoir plus d'un contre-interrogatoire.

...

H0545-0037

GENERAL RUDENKO.- C'est vrai M. le Président que le Ministère Public a fait une déclaration de ce genre à la Cour en temps donné, mais le Ministère Public a précisé également son droit devant la Cour de poser des questions du fait que le Ministère Public représente 4 pays, ~~car~~ il est donc indispensable que chaque Ministère Public ait le droit de poser des questions aux accusés, dans toutes les questions qui les intéresse.

LE PRESIDENT.- Pourriez-vous indiquer la nature des questions que le Ministère Public Soviétique veut poser et les sujets sur lesquels elles portent. Non pas les questions exactes, mais le sujet.

GENERAL RUDENKO.- J'ai compris. Maintenant le Colonel POKROWSKY qui a l'intention de poser ces questions va les dire à la Cour.

COLONEL POKROWSKY.- Je peux dire M. le Président que nous sommes intéressés par une certaine quantité de questions concernant l'extermination spéciale des citoyens de l'Union Soviétique. Nous voudrions avoir quelques détails sur ces exterminations. Sur la demande de la Délégation Française, je voudrais poser deux ou trois questions liées à certains documents, qui, ~~étant~~ dans le Livre de Documents français sont inscrits sous le n°F-/709-A. C'est tout, mais ces questions ont une grande importance pour nous.

LE PRESIDENT.- Colonel POKROWSKY, le Tribunal vient de décider , avec l'assentiment des Ministères Public, que dans le cas des témoins il n'y aurait qu'un contre-interrogatoire. Il n'y a rien dans la Charte qui donne le droit expréssément au Ministère Public de contre-interroger chacun, et d'autre part, il y a l'Article I8 qui ordonne au Tribunal de prendre des mesures strictes pour empêcher toute action qui pourrait retarderd'une façon ir-

...

H0545 - 0038

raisonnable . De l'avis du Tribunal, dans le cas présent, le sujet a été couvert totalement, et le Tribunal pense qu'il n'est pas nécessaire d'entendre un autre contre-interrogatoire à ce sujet.

Dr KAUFFMANN, voulez-vous réinterroger ?

Dr KAUFFMANN.- Je serai très bref.

Témoin, dans la déclaration sous-serment qui vient d'être lue, vous dites sous le n°2, qu'au moins un autre million est mort à la suite des privations et des maladies. Je vous demande pendant combien de temps, ou plutôt quelle période fut couverte par ces morts.? Est-ce à la fin de la guerre ou est-ce que ce fait a déjà été constaté par vous antérieurement.

R.- Non cela se rapporte aux dernières années de la guerre, à commencer par Novembre I942.

Q.- Au paragraphe 3 ... Avez-vous encore la déclaration ?

R.- Non.

Q.- Puis-je demander qu'on remette à nouveau la déclaration au témoin ?

(On passe le document au témoin).

A la fin du paragraphe 3, vous déclarez que les ordres concernant la détention de protection, d'incarcération, punition, exécution, individuels et exceptionnels, étaient signés par KALTENBRUNNER ou par MUELLER Chef de la Gestapo en tant que représentant de KALTENBRUNNER. Voulez-vous créer ainsi une contradiction avec ce que vous avez dit tout à l'heure ?

R.- Non cela se complète puisque j'ai toujours indiqué que ~~n'ayant~~ je n'ai vu que très peu d'exemplaires munis de la signature de KALTENBRUNNER, la plupart étant signés par MUELLER.

...

H0545 - 0039

DR. KAUFFMANN.- Paragraphe 4, vous déclarez :

"Toutes les exécutions massives eurent lieu sous les ordres directs, la surveillance et la responsabilité du R.S.H.A. Je recevais directement tous les ordres de procéder à ces exécutions du R.S.H.A.".

Votre témoignage de tout à l'heure devant cette Cour avait pour objet le fait suivant : que toute cette action était directement ordonnée par HIMMLER en passant par EICHMANN. Est-ce que vous maintenez- cela ?

R.- Oui.

Q.- Voulez-vous par cette dernière phrase du paragraphe 4 créer une contradiction à l'égard de ce que vous avez déclaré tout à l'heure.?

R.- Non, je veux toujours dire :"Exécutions massives du R.S.HA. ordonnées par l'Obersturmbannführer EICHMANN.

Q.- A la fin du paragraphe 7, vous déclarez - je ne veux pas lire textuellement - que malgré le secret des exterminations, la population des régions avoisinantes devait se rendre compte qu'on procèdait à l'extermination des hommes. Je vous demande : est-ce qu'auparavant, avant le début de cette action spéciale d'extermination, une telle action était entreprise afin de faire disparaître des hommes morts normalement à Auschwitz ?

R.- Oui.

Q.- Lorsque les fours crématoires n'étaient pas encore construits, nous avions toute une série de morts qui ne pouvaient être brûlés dans le four crématoire provisoire. Nous les brûlions directement ou encore les mettions dans des fosses communes et les brûlions plus tard, tous ensemble. Ceci avant que les exécutions massives de Juifs ne commencent.

Q.- Est-ce que vous seriez d'accord avec moi,

. . .

H0545-0040

si je disais que, d'après ce qui est décrit ici, on ne pouvait s'apercevoir qu'il s'agissait d'exterminations de Juifs ?

R.- Je pense qu'on ne pouvait pas en déduire cela.

Q.- Ma question était la suivante : Est-ce qu'on pouvait déduire des faits décrits au paragraphe 7 qu'il s'agissait de l'extermination des Juifs ?

Cette question fait suite à la réponse du témoin, et c'est ma dernière question.

LE PRESIDENT.- La dernière phrase du paragraphe 7 se rapporte à la puanteur écoeurante des corps, je ne vois pas le rapport ?

Dr-KAUFFMANN.- Si, je demandais, si de ce fait la population pouvait déduire qu'il s'agissait d'exterminations de Juifs.

LE PRESIDENT.- C'est vraiment une question trop manifeste. La population ne pouvait pas savoir qui on exterminait.

DR. KAUFFMANN.- Oui, cela suffit. D'ailleurs je ne pose pas d'autres questions.

DR. PANNENBECKER.-(Avocat de l'accusé FRICK).-

Plaise à la Cour, j'ajouterai quelques questions étant donné que le témoin a déclaré, lors de son interrogatoire, que l'accusé FRICK aurait visité le camp de concentration d'Oranienbourg en I938.

Témoin, est-ce que lors d'une visite à cette époque -I937-38 - à Oranienbourg, on pouvait constater des atrocités ?

R.- Non.

Q.- Pourquoi non ?

R.- Parce qu'à cette époque on ne pouvait pas parler d'atrocités.

...

H0545 – 0041

Q.- Est-il exact qu'à cette époque, le camp de concentration d'Oranienbourg se trouvait en ordre parfait et qu'on y exécutait des travaux afin de cultiver le pays.?

R.- C'est exact, mais on y travaillait surtout dans des ateliers de matériaux de bois.

Q.- Pouvez-vous donner des détails sur ce qui fut montré à cette époque lors d'une visite officielle ?

R.- Oui, la visite fut conduite à travers le camp à proprement parler : on visitait les baraquements, la cuisine, l'hôpital, l'infirmerie et à la suite tous les services économiques et les lieux de travail des détenus.

Q.- Est-ce qu'à ce moment les baraquements étaientdéjà surpeuplés ?

R.- Non, à ce moment là c'était normal.

Q.- Quel était l'aspect de ces baraquements ?

R.- A cet époque les baraquements n'avaient pas un autre aspect que ceux des troupes et les détenus avaient encore du linge. Toutes les mesures d'hygiène qui s'imposaient fonctionnaient parfaitement à cette époque là.

Q.- Merci, je n'ai pas d'autres questions à poser.

MR. BIDDLE.- Quel était le chiffre des camps de travailleurs à n'importe quel moment ?

R.- Je ne peux pas indiquer le chiffre avec précision, mais je crois qu'il y en avait environ 900.

Q.- Quelle était la population de ces 900 camps ?

R.- Je ne puis pas non plus le dire, cela variait énormément à commencer par IOO pour aller jusqu'à des camps ayant IO.OOO détenus. Je ne puis indiquer le chiffre exact de ces camps de travailleurs;

...

H0545-0042

Q.- Sous l'administration de qui setrouvaient les camps det ravail ? Quel service ?

R.- Les camps de travail dépendaient du WVHA pour ce qui concernait la direction, la garde, l'habillement. Le ravitaillement dépendait des usines occupant des détenus.

Q.- Et à la fin de la guerre, les conditions de vie dans ces camps de travail, étaient-elles semblables aux conditions de vie dans les camps de concentration, décrites parvous un peu plus haut.

R.- Oui, car il n'y avait plusde possibilité d'évacuer les détenus malades vers les camps de concentration à proprement parler, c'est pour cela que la mortalité était très grande dans ces camps de travailleurs.

LE PRESIDENT.- Le témoin peut se retirer.

Dr;KAUFFMANN, est-ce que ceci termine votre affaire ?

DR. KAUFFMANN.- J'appelle encore un témoin avec la permission de la Cour, le témoin NEUBACHER.

(Entrée du témoin).

LE PRESIDENT.- Quel est votre nom ?

LE TEMOIN.- Hermann NEUBACHER.

LE PRESIDENT.- Répétez ce serment après moi.

Je jure par Dieu Tout-Puissant et Omniscient, que je dirai la pure vérité, et ne retiendrai ni n'ajouterai rien.

(Le témoin répète le serment).

LE PRESIDENT.- Vous pouvez vous asseoir.

...

Dr KAUFFMANN.- Témoin, quelles étaient vos fonctions avant et pendant la guerre ?

Hermann NEUBACHER.- Pendant la guerre, j'ai occupé pendant cinq années des fonctions diplomatiques à

...

H0545 – 0043

l'étranger, auparavant , c'est à dire avant la guerre, j'étais Maire de Vienne.

Q.- Connaissez-vous l'accusé KALTENBRUNNER ?

R.- Je le connais.

Q.- Et depuis quand le connaissez-vous ?

R.- J'ai fait la connaissance de KALTENBRUNNER en I934 lors de la soi-disant action de pacification de l'ingénieur Reinthaler en Autriche. Ultérieurement je le revis après l'Anschluss.

Q.- En I943, KALTENBRUNNER fut nommé Chef du R.S.H.A. Connaissez-vous ce fait ?

R.- Je connais ce fait.

Q.- Savez-vous si KALTENBRUNNER a pris ses fonctions de plein gré ?

R.- KALTENBRUNNER me raconta - probablement fin I943 - qu'il ne désirait pas prendre ses fonctions, qu'il aurait refusé trois fois mais finalement on lui aurait donné un ordre militaire. Il ajouta qu'on lui avait promis de pouvoir démissionner après la guerre de ses fonctions.

Q.- Avez-vous fait des constatations desquelles on pourrait déduire la façon dont l'accusé comprenait sa tâche en tant que Chef du R.S.H.A. ?

R.- J'étais avec KALTENBRUNNER lorsque je me rendais pour raison de service au Centre, j'avais des entretiens avec lui, mais ces entretiens touchaient seulement le service de renseignements à l'étranger.

Q.- La Gestapo dépendait du R.S.H.A. Avez-vous connaissance de cé fait ?

R.- Non.

Q.- Puisque vous connaissiez la personnalité de l'accusé, je vous demande : pour la prise de possession de la direction de l'exécutive policière, avait-il

...

H0545-0044

des connaissances ou des aptitudes préalables ?

R.- KALTENBRUNNER, si je connais bien sa personnalité, n'avaient pas de connaissances particulières policières lorsqu'il prit ses fonctions. En I94I il désirait démissionner de sa carrière policière.

Q.- Sur quoi vous basez-vous pour déclarer ceci ?

R.- J'étais à cette époque chargé des questions économiques en Roumanie. KALTENBRUNNER me communiqua qu'il n'aimait pas la carrière policière, qu'il n'y comprenait rien , qu'il n'y était nullement intéressé, mais qu'il...

LE PRESIDENT.- Dr KAUFFMANN, le Tribunal ne pense pas que ce soit une preuve qui puisse être fournie. Cela n'affecte pas sa position sociale, le fait qu'il l'aime ou non.

Q.- On a nommé KALTENBRUNNER le successeur de HEYDRICH. Est-ce que cela est exact au sens propre du mot ?

R.- Cela n'est pas exact en raison de ...

LE PRESIDENT.- Ce n'est qu'une distinction. C'est l'opinion du témoin et cela ne peut affecter la position de KALTENBRUNNER, si ce témoin pense qu'on pouvait l'appeler un autre HEYDRICH.

Q.- Le Ministère Public parle dans un sens négatif, il veut que c'était dans le sens du "tristement fameux HEYDRICH".

RE-PRESIDENT.- Le témoin connaissait les deux, mais il a admis qu'en effet il était le successeur de HEYDRICH. Cela n'a aucun importance, si on pouvait l'appeler à juste titre ou non, un autre HEYDRICH.

Q.- Voulez-vous s'il vous plait, nous dire si on pouvait l'appeler un second HEYDRICH, témoin ?

...

H0545-0045

LE PRESIDENT.- C'est la question que le Tribunal considère comme sans pertinence.

Q.- Je demande pardon, je n'avais pas compris cela. J'en viens à la question suivante : pouvez-vous vous baser sur quelque chose pour nous dire quelles sont les raisons qui ont poussé HIMMLER à nommer justement KALTENBRUNNER.

R.- En raison...

LE PRESIDENT.- Dr KAUFFMANN, le Tribunal ne pense pas que ce témoin puisse donner des preuves de ce que pensait HIMMLER. HIMMLER l'a nommé.

Q.- Le témoin, autant que je sache, citera un entretien avec HIMMLER, dont on peut déduire qu'HIMMLER a choisi KALTENBRUNNER parce qu'il ne le craignait nullement. Le Ministère Public a affirmé exactement le contraire. Cet homme sait, de par la bouche d'HIMMLER, que cette allégation du Ministère Public est injustifiée.

LE PRESIDENT.- Le Tribunal pense que vous pouvez demander ce qu'HIMMLER a dit sur la nomination de KALTENBRUNNER.

Q.- Commencez témoin.

R.- Lors d'une entrevue avec HIMMLER, lorsque je me trouvais dans son bureau, devant le masque mortuaire d'HEYDRICH, au Quartier Général, HIMMLER me dit que par la mort de cet homme il avait subi une perte irremplaçable et qu'après HEYDRICH plus personne ne pourrait diriger ce service énorme. Cela n'était possible que pour l'homme qui l'avait fondé. A ma question :"Et KALTENBRUNNER ?", il répondit :"Naturellement cela vous intéresse en tant qu'Autrichien, KALTENBRUNNER aura besoin d'être rodé. Il travaille beaucoup maintenant à des affaires qui vous intéressent, le service der enseignements à l'étranger." Voici ce qu'HIMMLER m'a dit.

...

H0545-0046

GM/I5

I5/4/46

Q.- Saviez-vous que KALTENBRUNNER, peu après sa prise de fonctions en I943, s'est efforcé d'obtenir des négociations avec l'étranger, car il considérait la situation militaire comme sans espoir.?

R.- Je sais d'après différents entretiens que KALTENBRUNNER recherchait toujours une entrevue avec l'ennemi. Il était convaincu que cette guerre ne pouvait se terminer pour lui, sans qu'il s'occupe de politique étrangère. Je n'ai parlé en détail d'aucune autre question avec lui. En Allemagne était condamné à mort, quiconque simplement en tête à tête émettait un doute au sujet de la victoire de l'Allemagne.

Q.- Est-ce que KALTENBRUNNER vous a soutenu dans vos efforts en Serbie, a-t-il essayé d'adoucir la politique de terreur dans la mesure du possible ?

R.- Oui, grâce à l'aide de KALTENBRUNNER en ce qui concerne ces affaires, j'ai pu obtenir beaucoup. Les services de police allemands savaient par moi et par KALTENBRUNNER, que ce dernier, en tant que chef du service d'espionnage à l'étranger soutenait sans aucun compromis ma politique dans les territoires du Sud-Est. C'est ainsi que j'ai pu avoir une influence sur les services de police, et le soutien de KALTENBRUNNER m'était précieux dans mes efforts. L'aide d'officiers compréhensifs changeait le système des responsabilités collectives et des représailles.

Q.- Connaissez-vous les opinions fondamentales de KALTENBRUNNER au sujet de la question juive.?

R.- Je n'ai parlé qu'une seule fois et très brièvement de cette question avec KALTENBRUNNER. Lorsque les rumeurs d'une action massive systématique, s'accrurent, je demandai à KALTENBRUNNER:"Qu'y a-t-il de vrai là dedans?"

...

H0545 - 0047

KALTENBRUNNER me déclara brièvement que cela était une action spéciale ne dépendant pas de lui. Il gardait ses distances vis-à-vis de moi, à propos de cette action, et plus tard, je crois que c'était au début de I945 ou plutôt à la fin de I944, il m'informa que le traitement des Juifs avait changé de cours, et il avait le ton satisfait d'un homme content d'avoir obtenu un succès.

Q.- KALTENBRUNNER est qualifié d' "assoiffé de pouvoir". Savez-vous quelle était sa façon de vivre ?

R.- La vie de KALTENBRUNNER était simple...

LE PRESIDENT.- L'Accusation ne l'a pas qualifié d' "assoiffé de pouvoir". Il n'y a aucune charge en se sens contre lui.

DR. KAUFFMANN.- Si, les mots mêmes de l'Accusation étaient :"Cruel, assoiffé de pouvoir". Ces deux mots ont été employés.

LE PRESIDENT.- Mais être "assoiffé de pouvoir" ou "cruel", c'est tout à fait différent.

DR. KAUFFMANN.- Oui, je sais, je parle simplement du premier terme.

LE PRESIDENT.- Je doute qu'on l'ai jamais accusé d'être "assoiffé de pouvoir" ?

DR. KAUFFMANN.- L'Acte d'Accusation contient ces deux mots :"Assoiffé de pouvoirs et cruel".

MR. BIDDLE.-
~~LE PRESIDENT~~.- Ce n'est certainement pas dans l'Acte d'Accusation, nous ne nous souvenons pas qu'un tel fait ait été mentionné.

DR. KAUFFMANN.- Si cela n'avait pas été je ne l'aurais pas mentionné. Dans l'Acte d'Accusation il y a une page intitulée "Rémumé et fin", il y est dit :

"Parmi tous les autres Nazis KALTENBRUNNER dé-

...

H0545 - 0048

sirait le pouvoir, et pour être plus sûr il écrivait son nom avec du sang, c'est un nom qui demeurera un symbole par sa cruauté ..."

LE PRESIDENT.- Que lisez-vous là Dr KAUFFMANN?

R.- Je lis l'Acte d'Accusation, dernière page, ce qui est porté sous le titre :"Résumé et fin".

MR. DODD.- Je crois que je pourrais peut-être aider le Tribunal, ce que l'avocat lis est dans un "trial brief" qui n'a jamais été fourni en preuve au Tribunal. Il a été donné à l'avocat avant qu'on ne le lise.

DR. KAUFFMANN.- Si on ne maitien pas cette accusation, je ne poserai pas d'autres questions.

J'en viens au point suivant. Savez-vous si KALTENBRUNNER avait donné un ordre d'évacuer les camps de concentration ?

R.- Non.

Q.- Est-ce que KALTENBRUNNER, d'après vos observations et vos expériences personnelles, en tant que chef de service, a-t-il fait l'impossible pour diminuer ou éviter les mesures inhumaines .

R.- Je dois attirer l'attention sur le fait que je me suis trouvé pendant cinq années à l'étranger, et qu'en ce qui concerne le développement intérieur de l'Allemagne il ne m'a pas été permis de faire beaucoup d'observations.Tel que j'ai connu KALTENBRUNNER, je ne doute pas qu'il se soit fait des illusions sur son pouvoir d'influence HEYDRICH , mais il n'en était nullement capable.

Q.- J'en viens à la dernière question : Connaissez-vous une occasion dans laquelle il aurait agi contre une mesure de la police, et savez-vous qu'il aurait voulu, en Serbie, libérer deux princes de l'Eglise Orthodoxe ?

...

H0545-0049

R.- Ces deux princes de l'Eglise sont : le Patriarche CAPRILO ...

LE PRESIDENT.- Comment ceci se trouve-t-il pertinent dans l'affaire de KALTENBRUNNER ?

DR. KAUFFMANN.- On l'accuse d'avoir persécuté les églises ~~durant~~ dans toute sa politique. L'Accusation comporte le reproche express que KALTENBRUNNER aurait persécuté les églises dans le but de les fermer, et cela se trouve, je puis l'affirmer avec certitude cette fois-ci dans le procès-verbal, et c'est à cela que je fais allusion.

LE PRESIDENT.- Mais le témoin ne peut répondre à aucune accusation de ce genre contre KALTENBRUNNER n'est-ce pas ?

DR. KAUFFMANN.- Si un accusé s'est efforcé d'exterminer l'Eglise, il ne prendra pas de mesures qui se trouvent en contradiction flagrante avec cela. Voilà ce que ce témoin pourra dire.

- LE PRESIDENT.- En ce qui concerne les Eglises ou les individus.?

DR KAUFFMANN.-Les individus en tant que représentants de l'Eglise naturellement. On ne peut pas séparer l'objet des personnes.

LE PRESIDENT.- Le Tribunal pense que la question est sans pertinence.

DR. KAUFFMANN.- J'en ai fini avec l'interrogatoire de ce témoin.

LE PRESIDENT.- Le Tribunal suspend l'audience.

(Le Tribunal s'ajourne jusqu'au I6 Avril I946 à I0 heures).

2119
7
9

H0545 - 0050

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Audience du lundi 15 avril 1946, ouverte à 14 heures sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE

LE PRESIDENT. - Docteur Kauffmann, en avez-vous terminé ?

DR. KAUFFMANN. - J'ai terminé mon interrogatoire de ce témoin. Merci.

LE PRESIDENT. - Un autre avocat désire-t-il poser des questions ?

DR SAUTER. - (Pour l'accusé Funk)

Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser qui naturellement n'interressent absolument pas le cas Kaltenbrunner mais des questions qui surgiront ultérieurement quand on parlera du cas Funk. Comme ce témoin ne comparait qu'une seule fois, je suis bien obligé de lui poser maintenant les questions qui pratiquement ne devraient être posées que plus tard.

Q. - Témoin, vous avez déclaré aujourd'hui que vous étiez compétent pour des questions économiques et que vous aviez été envoyé à ce titre en Roumanie par le Ministère des Affaires Etrangères. Est-il exact que pendant la période d'activité en Roumanie vous étiez également chargé de la représentation des intérêts économiques en Grèce ?

H0545 – 0051

R. - (Hermann Neubacher)

En automne 1942, mise à part ma mission en Roumanie, je reçus une mission spéciale en commun avec un Italien compétent, le Ministre d'Agostino, pour prendre les mesures qui s'imposaient pour éviter l'inflation et l'abolition complète de la monnaie grecque.

Q. - Témoin, étiez-vous compétent pour ces fonctions délicates d'après vos fonctions antérieures ? Dites nous brièvement quelles furent vos fonctions antérieures afin que l'on puisse se rendre compte si vous étiez à la hauteur pour accomplir cette mission en Grèce ; mais je vous prie, Monsieur le Témoin, d'être bref.

R. - J'étais l'un des premiers chefs de l'économie autrichienne à 28 ans ; à 30 ans, j'étais directeur général de la Viennese Settling corporation. A 33 ans, j'étais chef d'une affaire de construction, fonctionnaire de la banque nationale autrichienne, membre de la commission des douanes autrichienne, membre du Comité pour la Russie, membre de la commission d'experts pour l'institution de crédits autrichiens. Dans cette tâche j'ai acquis une pratique et une expérience économique appréciables.

En outre, j'étais parfaitement au courant des problèmes des Balkans car j'étais d'abord chargé de ces questions par l'administration centrale des I.G. Farben à Berlin.

Q. - Témoin, il y a quelques jours, lorsque je vous rendis visite en prison, j'ai vu un rapport du gouvernement royal grec adressé au Tribunal Militaire International et je vous l'ai montré en vous demandant de prendre position. Ce qui est affirmé ici est-il exact.

H0545 - 0052

- Monsieur le Président, c'est le URSS-358, U-82 -

Dans ce rapport, il est dit - comme si parlaient les autorités allemandes, et cela tombe finalement sur l'accusé Funk - que l'économie grecque a été complètement ruinée, la Grèce a été pillée etc...

Je vous demande maintenant de parler, brièvement, sans entrer dans les détails, de votre impression générale à ce sujet.

GENERAL RUDENKO.- Monsieur le Président, je voudrais faire la déclaration suivante au Tribunal : un rapport du gouvernement grec présenté au Tribunal Militaire International par le Ministère Public soviétique répond aux exigences de l'article 21 du statut et je pense que la question posée à ce témoin par la défense pour qu'il donne ses conclusions doit être écartée, car le témoin n'est pas compétent pour faire des remarques en ce qui concerne le gouvernement grec. La défense peut poser des questions sur des faits, et c'est tout.

DR.SAUTER. - Monsieur le Président, si on le désire, je puis poser les questions en détail, mais cela durera un peu plus longtemps. Cependant,si le représentant du Ministère Public soviétique le désire, je suis parfaitement d'accord. Puis-je donc demander au témoin...

LE PRESIDENT. - Attendez, attendez Docteur Sauter. Qu'avez-vous demandé exactement au témoin au sujet de ce rapport ?

DR. SAUTER. - Dans ce rapport du gouvernement grec qui a été produit par le Ministère Public Soviétique, on affirme - par exemple - que l'Allemagne après l'occupation de la Grèce l'aurait pillée, que dans ce famine on aurait

H0545 - 0053

amené la famine en exportant des quantités industrielles de marchandises, qu'on aurait chargé ce pays de frais d'occupation très élevés, que l'on aurait imposé un clearing défaborable, etc... Par les conclusions de ce témoin, qui comme spécialiste de ces questions économiques a été longtemps à cette époque en Grèce, chargé de mission par le Ministère des Affaires Etrangères, je voudrais prouver en partie que ces affirmations étaient fausses et que cet état de choses existait déjà au moment de l'entrée des troupes allemandes ; que ce ne sont pas les Allemands qui ont amené tout cela et que justement l'accusé Funk s'est toujours efforcé d'arriver à une amélioration du clearing avec la Grèce et a fait envoyer des sommes d'or très importantes.

LE PRESIDENT. - Ne pouvez-vous pas poser quelques questions pour montrer que le plan introduit en Grèce par le témoin était en règle avec les lois internationales.

DR SAUTER. - C'est ce que je voulais faire, le témoin l'aurait fait de lui-même.

Q. - Témlin, savez-vous comment la direction de l'économie allemande et notamment l'accusé Funk ont traité des questions de clearing vis à vis de la Grèce ?

R. - En ce qui concerne les charges financières bilatérales, j'ai, avec le Ministre Von Scwerin-Krosigk, ministre des finances du Reich, j'ai eu un entretien ; on prévoyait qu'ultérieurement, après la guerre, les exigences seraient traitées sur la base d'un dénominateur commun.

Q. - Comment, pendant la guerre, cette question du clearing a-t-elle été traitée ?

H0545 – 0054

R. - Pour les évènements économiques de Grèce, je ne suis compétent que pour ceux qui se placent à partir d'octobre 1942. A cette époque, quand je vins pour la première fois à Athènes, le cours des valeurs grecques était déjà détruit car les billets en circulation avaient augmenté de 3.000 %. Des dommages économiques furent amenés en Grèce par une inflation croissante et des efforts pour introduire une économie allemande spéciale, sur modèle allemand. Ceci a eu pour conséquence que des vendeurs de marchandises grecques qui furent payés ultérieurement eurent un dommage mais que d'une autre côté, les importateurs de marchandises allemandes qui payèrent le marck au cours de 60 pour le clearing mais qui le revendirent au cours d'environ 30.000, firent des profits énormés.

Ce chaos ne put être évité en transformant le marché noir en marché complètement libre. Les deux experts des gouvernements de l'Axe, dès octobre 1942 ont entrepris cela avec un grand succès. Au bout de deux semaines, tous les magasins et tous les marchés regorgeaient de marchandises et les prix des vivres baissaient au cinquième, ceux des produits industriels, au dixième. Malgré l'inflation croissante, ces succès purent être maintenus pendant 3 mois.

Q. - Docteur Neubacher, est-il exact que l'accusé Funk, qui, à cette époque, était Ministre de l'Economie du Reich, dans ses conversations et sa correspondance avec vous, demandait que malgré la rareté des marchandises en Allemagne, de grandes quantités de marchandises fussent exportées d'Allemagne et d'autres pays pour être envoyées en Grèce?

R. - J'avais discuté des difficultés de ma tâche avec Monsieur le Ministre du Reich Funk et nous étions du même avis, à savoir qu'il fallait transporter en Grèce un

H0545 - 0055

maximum de marchandises, non seulement du ravitaillement. - A cette époque j'avais mis 60.000 tonnes en lieu sûr - mais aussi des marchandises d'exportation allemandes. Il était sans espoir de freiner une inflation ou les conséquences d'une inflation pour les prix s'il n'y avait pas de marchandises. Monsieur le Ministre Funk, dans le sens d'une amélioration de la situation grecque a soutenu cette exportation vers la Grèce.

Q. - Savez-vous, témoin, que l'accusé Funk, puisque le transport était devenu impossible de l'Allemagne vers la Grèce demandait que des marchandises avec l'aide de navires neutres et en raison d'une autorisation anglaise soient envoyées en Grèce, afin que la famine menaçante soit combattue.

R. - Je crois que c'était entre 1941 et 1942, lorsque je n'étais pas encore en Grèce. En 1943, lorsque notre navigation devint complètement impossible dans les eaux grecques parce que tous les bateaux étaient torpillés et les chemins de fer toujours soumis au sabotage et au minage, j'ai avec l'aide de l'ambassadeur de Suède Alar qui dirigeait l'action de secours international pour la Grèce - obtenu l'autorisation anglaise pour les expéditions. J'ai demandé l'autorisation des Anglais pour l'envoi de ravitaillement en Greèce, les Anglais ont accepté et après la cessation de nos propres moyens de transport, tous les mois, le bateau suédois, Halaren, allait de Trieste ou de Venise au Pyrrhée avec des vivres de l'Allemagne pour la Grèce.

Q. - Et à toutes ces actions, le Ministre Funk, prenait une part active ?

H0545 - 0056

R. - Le Ministre Funk s'est occupé intensément et positivement de la question grecque qui est unique dans l'histoire économique et il m'a soutenu dans mes efforts avec tous les moyens qu'il avait à sa disposition.

Q. - Témoin, savez-vous que l'accusé Funk s'occupait également de réduire les frais d'occupation et qu'il désirait de préférence octroyer une grande partie de ces frais à l'Allemagne afin de ne pas trop charger la Grèce. Que savez-vous à ce sujet ?

R. - Je ne connais pas les détails de cette affaires qui se sont déroulés à Berlin mais j'ai rapporté à Monsieur le Ministre de l'Economie du Reich Funk les affaires économiques grecques. Je lui ai donné des renseignements régulièrement et je sais qu'il se servait de mon rapport pour prendre position. Il savait parfaitement bien que le problème économique grec pendant la guerre et pendant le blocus était tellement difficile à résoudre que tous les efforts devaient être faits, afin d'éviter la perte totale de l'économie et des valeurs. Il a toujours fait le nécessaire pour cela.

Q. - Est-ce que l'accusé Funk a toujours exercé ses fonctions dans ce sens : la valeur grecque, le drachma, devait être détruite; ou au contraire s'est-il prononcé pour le maintien de cette valeur afin d'éviter une famine catasthrofique. Voulez-vous dire brièvement ce que vous en pensez ?

R. - Le Ministre du Reich Funk s'est toujours efforcé dans ce dernier sens. Il l'a prouvé en forçant les exportations pour la Grèce, puis, finalement , en accord avec le plan IV, il a fait le sacrifice le plus lourd qui

H0545-0057

existât pour l'Allemagne, celui de donner une grande quantité d'or afin de ralentir l'inflation grecque.

Q. - Vous dites " une grande quantité d'or ". En Allemagne, comme vous le savez, nous n'avions pendant la guerre que très peu d'or. Pouvez-vous nous dire quelle quantité d'or à cette époque, l'accusé Funk a envoyé en Grèce afin de parer ainsi à la destruction des valeurs grecques et d'éviter la catastrophe. Quelle était cette quantité ?

R. - Au total, en Grèce et en Albanie, d'après mes souvenirs, 3/IO ème de millions de livres d'or furent utilisés et d'après mes souvenirs, un seul million de livres d'or à Athènes.

Q. - Une dernière question, témoin, est-il exact que justement par les marchands grecs tous ces efforts de la direction de l'économie allemande et du ministère de l'économie de l'Allemagne furent contrecarrés et que, pour citer seulement un exemple, il y eut des cas où des usines allemandes vendaient des machines, des moteurs allemands au prix de 60 drachma, même à des marchands grecs et que ceux-ci vendaient ces mêmes moteurs ~~qui avaient acheté au prix~~, - même s'ils les revendaient à la Wehrmcaht allemande - au prix de 60.000 drachma ? Il s'agit là de cas que vous auriez constatés et rapportés à l'accusé Funk. C'est pour cela que je vous demande si c'est exact. ~~A ce sujet, est-il~~:

R. - Voilà ce que j'ai à dire à ce sujet : c'était le cas en réalité, mais je constate que les marchands grecs étaient obligés d'agir ainsi, c'était la suite juste de l'inflation et du marché noir. Le peuple grec est beaucoup trop intelligent pour se laisser surprendre par l'in-

H0545-0058

flation. Chaque enfant là-bas est commerçant. C'est uniquement pour cela qu'il était possible d'éviter la spéculation qui n'avait absolument rien d'immoral afin de transformer le marché noir en marché libre, et ces expériences étaient terminées.

Q. - Cette transformation du marché noir en marché libre a joué un grand rôle en France et a constitué un problème résolu par votre activité en accord avec Funk.

R. - Oui. A la fin d'octobre 1942, j'ai commencé cette manoeuvre avec mon collègue italien Agostino.

DR SAUTER. - Je vous remercie.

Jen'ai plus de questions à poser, Monsieur le Président.

DR STEINBAUER. - Plaise au Tribunal, je poserai des questions au témoin en ce qui concerne l'Anschluss.

Q. - Vous avez, témoin, parlé de votre activité économique, n'aviez-vous pas une activité politique ?

R. - Oui, j'étais directeur du Volksbund germano-autrichien.

Q. - Quels étaient les buts de ce Volksbund germano-autrichien ?

R. - C'était une institution n'ayant aucune attache de parti ou de confession. Il désirait uniquement contrôler et examiner les interdictions de l'Anschluss et arriver à la réunion de l'Autriche à l'Allemagne par un plébiscite pacifique. A la direction de ce Volskbund germano-autrichien se trouvaient des représentants de tous les partis officiellement, à l'exception du parti national-socialiste et du parti communiste.

H0545 - 0059

L'organisation allemande du même nom se trouvait sous la direction du Président du Reichstag social-démocrate Paul Loewé.

Q. - J'ai ici une liste du comité de l'année 1926. Vous y figurez comme président et comme représentant de Paul Speiser. Le trésorier est le Dr. Arthur Seyss-Inquart, puis il y a le Dr. Benedikt Kautski, Georg Stern et un certain Dr. Stolper. Est-ce exact ?

R. - Oui.

Q. - Pourquoi ces hommes de partis et de confessions si différentes désiraient-ils l'Anschluss déjà à cette époque ?

R. - S'appuyant sur les traités de Versailles et de St Germain, il y eut en Autriche un mouvement très important visant à la réunion de ce pays ruiné économiquement à l'Allemagne. Adhérèrent à ce mouvement des hommes de tous les partis et de toutes les confessions, comme vous avez pu le voir d'après la composition du comité.

Q. - Savez-vous, Monsieur le témoin, dans quelles conditions on avait pensé organiser Vienne en 1918 comme capitale tête de file de résistance ?

R. - Il n'y avait pas de projets directs et détaillés pour une forme technique appliquée à un but aussi éloigné, mais tous les Autrichiens étaient d'accord pour que la ville de Vienne gagne le rang de deuxième capitale d'Allemagne.

LE PRESIDENT. - Docteur Steinbauer, le Tribunal ne s'intéresse pas à la question de savoir si l'Anschluss était juste et désirable. Il s'occupe de savoir s'il a été réalisé par la violence et par la force ; et ce témoigange

H0545-0060

ne semble pas être pertinent.

DR STEINBAUER. - Malheureusement, je dois dire, Monsieur le Président, que je suis d'un autre avis. A mon avis - et cela ne s'applique pas seulement à l'accusé Seyss-Inquart mais aussi aux autres accusés qui ont participé à l'Anschluss, Goering, Ribbentrop, Von Papen et Neurath - il est très important de savoir dans quelles conditions, économiques, politiques et culturelles se trouvait l'Autriche lorsque ces hommes désiraient l'Anchluss. C'est pour cela que je pense - je n'ai plus à poser qu'une seulemquestion à l'accusé et très brièvement - qu'il est important de se rendre compte de sens de l'opinion générale. Je me suis permis de faire un bref exposé historique dans mon livre de documents pour rapporter toutes les opinions.

Q. - Témoin, en 1938, vous êtes devenu maire de la ville de Vienne ? C'était après l'Anschluss. Seyss-Inquart était aussi Reichsleiter du Gau de Vienne. Est-ce exact ?

R. - Je devins bourgmestre de Vienne pendant que Seyss-Inquart était Chancellier de l'Autriche, le 13 mars 1938, au matin.

Q. - Très bien. Pendant combien de temps êtes-vous resté bourgmestre de Vienne.

R. - Conformément au droit autrichien, jusqu'en février 1939. A ce moment, le Gauleiter Buerckel devint Gauleiter et Reichsleiter de Vienne et en même temps chef suprême de l'administration communale.

Q. - Merci. Comment se présentait la situation avec Seyss-Inquart d'un côté et Buerckel de l'autre ?

H0545 - 0061

R. - Les rapports étaient notoirement mauvais. Buerckel ne s'occupait pas des compétances du Reichsleiter Seyss-Inquart. Il passait au-dessus de lui et gouvernait en employant tous les moyens de délation, d'intrigue et de provocation pour essayer d'éloigner Seyss-Inquart.

DR STEINBAUER. - Je vous remercie, je n'ai pas d'autres questions à poser.

LE PRESIDET. - Est-ce que le Ministère Public veut poser des questions au témoin? Pas de questions ? Le témoin peut se retirer.

DR KAUFFMANN. - J'attends encore 6 questionnaires. J'espère pouvoir les lire dès que je les aurai reçus. Je désire également à la suite de ma demande d'il y a deux jours me réserver le droit de demander par écrit l'un ou l'autre des témoins, parmi ceux qui ont été cités par les affidavits des ministères publics.

LE PRESIDENT. - Vous voulez interroger contradictoirement quelqu'un dont le Ministère Public a sòumis un affidavit ?

DR KAUFFMANN. - Oui.

LE PRESIDENT. - Très bien. Parlez-vous d'affidavit qui ont déjà été versés au dossier ?

DR KAUFFMANN. - Déaffidavits qui ont été versés il y a deux jours pour la première fois.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal pense qu'il faudra quë vous décidiez très vite si vous voulez contre-interroger ces témoins ; vous pourrez nous le faire savoir.

DR KAUFFMANN. - Je voulais déjà en faire la de-

H0545-0062

mande, mais le Tribunal a dit qu'ilfallait le faire par écrit.

LE PRESIDENT. - Oh, je vois, bon, très bien.

DRK KAUFFMANN. - Autrement, j'en ai terminé.

LE PRESIDENT. - Très bien , je vous remercie.

Sir David, nous avons compris que le Dr. Dix voulait éclaircir la question de ses documents pour l'accusé Schacht. Pensez-vous que cela prendrait beaucoup de temps ?

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Je pourrais consulter Monsieur Dodd. Je ne pense pas que cela prenne beaucoup de temps.

LE PRESIDENT. - Qu'en pense le Docteur Dix ?

DR DIX. - Je ne crois pas que cela durera très longtemps, un quart d'heure, peut-être ; mais je répondrai au Ministère Public, c'est pour cela que la durée de mon exposé dépendra de la durée de celui du Ministère Public.

LE PRESIDENT. - Bon. Il semble qu'il soit préférable de commencer cela maintenant ; sans cela nous devrons nous arrêter à une certaine heure et nous ne savons pas combien de temps cela durera.

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Mon ami, Monsieur Dodd pense que cela prendra à peu près une demi-heure.

LE PRESIDENT. - Docteur Thoma, vous ne voyez pas d'objections à ceci ?

DR THOMA. - Non.

H0545 - 0063

M. DODD. - Monsieur le Président, j'ai devant moi un table des matières du Dr. Dix au nom de l'accusé Schacht. Je pense qu'il faut d'abord prendre les pièces au sujet desquelles nous élevons des objections.

LE PRESIDENT. - Je ne suis pas sûr d'avoir cette annexe devant moi. Est-ce que vous n'en avez qu'une copie ?

M. DODD. - Je n'en ai qu'une copie que m'a donné le Dr. Dix.

LE PRESIDENT. - Une autre copie en a-t-elle été fournie au Tribunal ?

M. DODD. - Je ne crois pas. Le Docteur Dix semble dire que non.

LE PRESIDENT. - Vous pourriez peut-être indiquer quels sont les documents, donner les numéros des documents.

M. DODD. - Les quatre premiers. Le premier est un livre de Sir Neville Henderson et le deuxième aussi un extrait de ce livre, ainsi que le troisième. Nous élevons des objections contre tous ces documents parce qu'ils ne représentent que l'opinion de Sir Neville Henderson et ne rapportent pas des faits historiques. Le quatrième est un extrait d'un livre écrit par Karl Bopp sur le Docteur Schacht. Nous élevons les mêmes objections et nous pensons que cela n'est pas pertinent.

Le document n° 5 est un extrait du livre par M. Sumner Wells " Le Temps de la décision ". Nous élevons la même objection : ce n'est que l'opinion de M. Sumner Wells, et quoique de valeur pour certains passages, elle n'est pas pertinente ici.

H0545 - 0064

La pièce 6 est un extrait du livre de Sir Rotehrme qui a déjà été écarté par le Tribunal pour l'accusé Goering. La seule objections qu'on a élevé à ce moment là, c'était que l'opinion d'un homme n'a pas de valeur devant ce tribunal.

Le 7 ème document est l'affidavit de Messersmith qui a été présenté par le Ministère Public. Naturellement, nous n'élevons pas d'objections.

Le 8 ème document est aussi du Ministère Public. Pas d'objections. Nonplus, pour le document 9.

Le 10 ème document est un affidavit ou une déclaration de feu le Maréchal Von Blomberg. Pas d'objections.

Pas non plus d'objections pour le document 14, le journal de l'Ambassadeur Dodd ; nous voudrions avoir les dates ou les pages du journal, mais ce n'est pas là une objection.

Nous n'élevons pas d'objections pour les documents de 14 à 18.

LE PRESIDENT. - Je crois Monsieur Dodd que c'est une question de traduction ?

MR DODD. - Oui, nous élevons des objections maintenant par ce que nous voudrions gagner du temps pour la traduction.

Le document 18 comprend trois parties, a, b, c, déclarations de Paul Boncourt, de Briand et de Lord Cecil. Ce sont des déclarations sur les droits de réarmement de l'Allemagne. Nous élevons des objections parce que ce ne sont pas des déclarations faites par des fonctionnaires de ces gouvernements. Les sources ne sont pas données. Cela ne représente que des opinions d'hommes après qu'ils se soient retirés.

H0545 - 0065

Je passe maintenant pour en arriver à la pièce 33. C'est un discours du Dr. Schacht en 1937. La seule question que nous posons est de demander si l'on a pu se procurer un originale Nous n'avons pas encore pu le découvrir.

34 : discours d'Adolph Hitler. Nous trouvons que ce n'est pas pertinent ici, ça ne se rapport à aucun des cas qui nous intéressent ici. A moins que le Dr. Dix n'ait quelque chose dans l'esprit, nous n'y voyons pas d'objections.

LE PRESIDENT. - De quoi cela parle-t-il, Monsieu Dodd ?

M. DODD. - De réarmement. Il n'y a rien au sujet de Schacht, c'est une déclaration générale sur le réarmement.

Nous élevons une objection contre le document 37, lettre du Dr. Schacht à Monsieur Léon Fraser. Nous voudrions savoir si on peut obtenir l'original, si oui, nous n'avons pas d'objections.

Document 38 : article d'un journal de Zurich sur les pensées du Dr. Schacht. Nous ferons quelques objections, l'auteur n'est pas connu. Cela semble sans aucun intérêt ici.

Document 39 : c'est unelettre d'un certain Richard Merton adressée au Solicitor of the Treasury en Grande Bretagne. Ce n'est pas pertinent. C'est un rapport disant ce que Merton pensait de Schacht. Nous suggérons que si le Dr. Schacht et son avocat pense que Merton a un témoignage à présenter, on pourra toujours l'appeler à comparaître ici car il est à Londres. Cela serait préférable.

Nous en arrivons au document 49. C'est la correspondance échangée entre l'Ambassadeur Dodd et Sir Neville Henderson. Elle est rapportée dans le volume comprenant le

H0545-0066

journal de Dodd. Cela montre que certaines erreurs ont été commises dans le journal de Dodd. Je ne vois pas très bien la pertinence de tout ceci.

LE PRESIDENT. - Est-ce long ?

M. DODD. - Pas très long.

Je suis un peu embarrassé pour les deux derniers documents, 54 à 61. On nous a seulement dit que 54 était constitué par un extrait du témoignage de Goering devant ce tribunal , 3 extraits du témoignage de Goering et 4 déclarations au cours de la présentation de l'accusation contre l'accusé Schacht. Il n'est pas nécessaire de faire plus que de les mentionner. Ils sont déjà versés au dossier et je me demande quelles sont les intentions du Dr. Dix. Naturellement, je n'élève aucune objections.

LE PRESIDENT. - Est-ce long ?

M. DODD. - Je ne sais pas. Je crois qu'il est question de les recopier, ils ont déjà été versés à ce Tribunal. Je ne les ai pas, Votre Honneur, je ne les ai pas devant moi.

C'est là notre point de vue sur les demandes de l'avocat du Dr. Schacht. Je ne suis pas entré ici dans les détails, mais je pense que c'est suffisant.

H0545-0067

LE PRESIDENT

Oui, Dr Dix ?

DR RICHARD DIX (Défenseur de l'accusé Schacht)

En ce qui concerne l'objection n° I-A-6

J'admets que M.Dodd a raison et qu'il s'agit là plutôt d'une question d'argumentation plutôt que de valeur de preuve : Schacht répond à l'accusation en démontrant que des personnalités étrangères avaient la même opinion que lui en ce qui concerne le réarmement et il se réfère à l'opinion des hommes politiques étrangers et très probablement, moi-même, dans ma plaidoirie finale, je citerai des passages afin de pouvoir discuter à ce sujet. Si M.Dodd prétend que cela n'a pas force de preuve mais plutôt d'argument, il a raison mais nous ne discutons pas maintenant pour savoir ce qui doit être soumis comme ayant force de preuve à ce Tribunal mais nous sommes en train de discuter ou plutôt d'expliquer ce qui peut déterminer la nécessité de traduire ces documents afin que Schacht au moment de son interrogatoire puisse les citer ou que moi, dans ma plaidoirie, si je les cite, les Tribunal soit à même de suivre commodément ces citations

Nous avons de plus constaté que le Tribunal- et ceci est très compréhensible que beaucoup de ces documents qui sont présentés ici sous ses yeux doivent être traduits afin que le Tribunal puisse suivre convenablement

En ce qui concerne ces documents I à 6 - et cela est également applicable et je le dis tout de suite pour les documents I8 - je ne discute pas pour les faire admettre en tant que preuves mais pour en recommander la traduction pour qu'en cas de citation, ils puissent être soumis au Tribunal ; c'est une pure question d'opportunité ; ceci s'applique aux documents de I à 6 et tous ceux contenus dans le n° I8

LE PRESIDENT

Mais, Dr Dix, est-ce que le Tribunal n'a pas déjà décidé que les livres du Vicomte Rothemere et le discours ou livre de Paul-Boncour ne doivent pas être versés

H0545 - 0068

comme preuves et ne doivent pas être consultés ?

BRSDIX

Je ne me souviens que d'une décision du Tribunal qui ne veut pas qu'on traite de l'injustice ou de la justice du traité de Versailles ; nous agirons conformément à cette décision mais ces passages ne traiteront pas de ce sujet et Schacht ni moi-même ne désirons cela. Je veux donner un exemple : une certaine opinion de Schacht est citée par l'accusation pour montrer qu'il soutenait et désirait les guerres d'agression ; Schacht veut contester cette accusation en disant que telle ou telle personnalité étrangère avait la même opinion et qu'en adoptant cette vue, Schacht ne pouvait logiquement projeter une agression allemande. Je ne veux que donner un exemple et non faire un exposé académique au sujet de la justice ou de l'injustice que représente le traité de Versailles et je ne veux pas faire d'exposé qui ne serait pas favorablement accueilli. Puis-je continuer ?

Je dois m'excuser, je viens juste d'entendre les assertions de M.Dodd et je dois y répondre rapidement je dois rassembler les passages

Sous le n° I8, c'est le même cas que les N° I à 6, M.Dodd ne trouve pas l'indication des sources puisqu'il n'a que la table des matières pour ce numéro, dans les documents actuels, les sources sont citées

Je passe maintenant au N° 37 : c'est une lettre de Schacht à un certain Fraser ; j'ai écouté M.Dodd et je crois avoir compris qu'il n'a pas d'objection à formuler mais qu'il avait seulement besoin de savoir où se trouvait l'original : Fraser est le dernier président de la First National Bank et l'original de cette lettre, s'il existe encore , doit se trouver dans les papiers de feu M. Fraser, papiers auxquels je n'ai pas accès.

Un moment, M. le Président : Schacht et moi ne possédons qu'une copie mais cette copie est signée per-

H0545 - 0069

sonnellement de Schacht ; c'est ce qu'on appelle une "autocopie" ; elle avait été déposée en Suisse pendant la guerre à cause de son contenu et cette autocopie signée de Schacht est en ma possession et c'est l'origine de la copie du livre de documents et le professeur Krauss a donné cette copie certifiée conforme ; je crois donc quenous avons donné satisfaction en ce qui concerne son identification

Pour le N° 34, j'ai fait uhe note à son sujet. Un moment, je vous prie. N° 34 représente un autre cas ayant des sources non mentionnées. C'est la même chose Dans le livre de documents, la source est indiquée ; c'est un document de la politique allemande dont on s'est servi bien souvent. Maintenant, on a fait des objections contre ..

LE PRESIDENT

Dr Dix, l'objection faite au N° 34 n'est pas qu'on ne pouvait avoir l'original mais que c'est un discours d'Hitler sur le réarmement qui ne paraît pas pertinent

DR DIX .

En effet, la pertinence ne pouvait en être reconnue par M.Dodd ; il n'y a que Schacht qui puisse la reconnaître car lui seul en a suivi le développement interne C'est un discours de Hitler où se trouve un passage traitant de la lente inquiétude qui est née dans l'esprit de Schacht, indiquant sa crainte qu'une telle politique pouvait mener à une agression. Cela confirme le soupçon que cette politique pouvait être voulue par Hitler et ce passage du discours de Hitler du 20 février I938 étaye cette suspicion ; c'est toute la conception intime de Hitler et de sa politique commencée en I933 jusqu'à ce que la méfiance de Schacht s'affirme et le conduise à une opposition qui alla à une préparation de révolte, tout cela est très fortement marqué dans ce discours qui est un point de repère et pour cette raison, je crois que j'ai prouvé que ce document est une preuve importante. C'est le document 34

J'en arrive au document 38 qui est un ar-

H0545-0070

ticle du "Basler Nachrichten" qui est une preuve à mon avis de la plus grande importance et de la plus grande pertinence En tout cas, je combattrai pour cet argument jusqu'à mon dernier homme et à mon dernier cheval :

Sujet : Avant la guerre ; le combat contre la guerre. Pendant la guerre, la lutte et les tentatives pour provoquer une paix rapide et le combat pour limiter l'étendue de cette guerre. Schacht en I94I, ce qui veut dire avant l'entrée de la Russie dans la guerre et avant l'entrée en guerre des Etats-Unis; eut une conversation avec un économiste américain , conversation dont il ne s'est souvenu que maintenant quand un ami lui envoya l'article qui parut dans le "Basler Nachrichten" du I4 janvier , alors Schacht a dit : mais naturellement, maintenant, je m'en souviens !"Malheureusement il a oublié le nom de cet économiste mais une fois de plus cette conversation montre ses efforts en I94I pour combattre tout développement nouveau de la guerre et pour faire des plans et établir des contacts qui serviraient le but qu'il voulait atteindre qui était particulièrement d'entrer en contact avec les Etats-Unis et les hommes qui approchaient le Président Roosevelt

Nous n'avons pas d'autre preuve pour établir que cette conversation prit place et nous ne pouvons appeler ce professeur puisque Schacht a oublié son nom mais c'est ce professeur lui-même qui anonymement parle dans ce numéro de journal du I4 janvier I944

LE PRESIDENT

Quelle est la nature de la conversation qui d'après vous est rapportée dans ce journal ?

DR DIX

C'est un assez long article : peut-être vais-je en souligner un ou deux points afin que le Tribunal puisse se rendre compte. Le professeur dit que Schacht critiquait le système de gouvernement national-socialiste ; il ajoutait que Schacht indiquait les dangers de s'en te-

H0545 - 0071

nir à ce système car il devait conduire à une totale suppression de toute activité intellectuelle et il continuait en disant que cette guerre était complètement insensée et que même pour une Allemagne victorieuse, cette guerre n'apporterait absolument rien ; il a exposé à ce professeur qu'il fallait employer n'importe quel moyen pour stopper la guerre parce qu'alors, le gouvernement pourrait agir dans un monde à nouveaubordonné,et que cet ordre serait apporté par une paix juste et qu'automatiquement, il deviendrait libéral Il concluait en disant qu'il fallait qu'une tentative fût faite à tout prix pour arriver à un contact entre les nations et particulièrement avec des personnalités des Etats-Unis avant que la Russie et l'Amérique n'entrent en conflit

Il exprima le regret, je m'excuse, il cita Roosevelt et ses amis comme étant les hommes capables de réaliser la grande tâche de rapprochement si de tels contacts étaient intelligemment réalisés. C'est le même sujet que Schacht a traité dans la lettre que j'ai citée auparavant adressée à Fraser car Fraser appartenait à ce milieu qui avait ses entrées dans l'entourage de Roosevelt. C'est le dernier effort désespéré pour apporter une paix de sa propre initiative avant qu'il ne soit trop tard

En ce qui concerne le reproche d'avoir participé à une guerre d'agression une telle attitude de Schacht est naturellement d'une grande pertinence et c'est pourquoi je pense que le Tribunal doit m'accorder ce document en tant que preuve. Nous ne pouvons admettre que ce professeur ait dit des mensonges. Techniquement, il y aurait évidemment la possibilité d'essayer d'obtenir de ce journal suisse le nom de ce professeur mais je crois que ce journal ne donnera pas le nom sans une enquête faite en Amérique pour savoir si ce professeur permettra que son nom soit publié. C'est là la question'et nous pouvons rencontrer de sérieuses difficultés et l'expérience nous montre que ce que le professeur a rapporté dans ce journal devait être vrai, pourquoi serait-ce

H0545 - 0072

un mensonge maintenant ? Le professeur est un homme respectable et c'est pourquoi je pense que cette preuve aurait la même importance qu'un questionnaire envoyé au professeur et je vous demande à nouveau, M. le Président, de me permettre de verser ce document au dossier non seulement pour qu'il soit traduit mais aussi pour qu'il soit admis comme preuve. C'est le document 38

Pour Merton, je suis tout à fait d'accord que nous lui envoyions un questionnaire mais je crains que ce ne soit une démarche inutile car la seule chose que je veuille prouver par cette lettre est que Lord Montague Norman est retourné en Angleterre en I939 et il aurait déclaré à Merton bourgeois très honorable de Francfort qui a émigré par la suite que Schacht se trouvait dans une position difficile à cause de son attitude politique ; c'est le fait que je veux établir par cette lettre et il est bien fixé dans cette lettre.

Cette lettre ne m'est pas adressée par Merton pas plus qu'à Schacht ; elle a été adressée à l'avoué de la Trésorerie et de là, elle est parvenue au ministère public ici et le ministère public a eu l'amabilité de nous en communiquer le contenu

Il ne me paraît pas nécessaire de citer Merton comme témoin, ce serait trop compliqué et j'accepte volontiers de lui envoyer un questionnaire, je crois que ce moyen est excellent et beaucoup plus simple et si le Tribunal m'autorise de le faire , j'aimerais citer deux très courts passages de cette lettre. Néanmoins, je suis naturellement tout prêt à envoyer un questionnaire qui irait à Londres. C'est le document 39.

En ce qui concerne le numéro 49, c'est une correspondance échangée entre Sir Neville Henderson et l'éditeur du journal de lAmbassadeur DODD. actuellement décédé

H0545 - 0073

Document qui était cité par le Ministère Public contre SCHACHT à plusieurs reprises. Dès maintenant, et afin qu'il n'y ait aucun doute, je veux souligner le fait que nous sommes loin de vouloir attaquer la personnalité de l'Ambassadeur DODD que M. SCHACHT et moi-même connaissions personnellement ; nous avons toujours été convaincus d'avoir àffaire à un parfait gentleman. Mais je sais que ce livre a étéédité par ses enfants après sa mort ; ils se sont servis de quelques notes assez superficielles et des erreurs ont puse glisser dans la rédaction, je dirai même des fautes très importantes, ce qui peut être prouvé par la correspondance entre Sir Neville Henderson et l'éditeurdu journal, correspondance qui montre qu'un certain nombre de conversations ont eu lieu avec SCHATCH, ce qui n'est pas mentionné dans le journal. On ne peut pas donner de meilleures preuves objectives pour montrer le peu de crédits qui doit être accordé à ce journal.

En ce qui concerne lesdocuments 54 à 6I, je n'ai nullement l'intention, par ces pièces, de prouver quoi que ce soit. Je sais bien que ces documents ne sont pas traduits, mais SCHACHT sera interrogé par moi-même et il prendra position au sujet de ces déclarations de Goering. Si le Tribunal croit pouvoir s'en passer, ou s'il ne désire pas les entendre, ou les voir figurer au procès-verbal, il n'est pas nécessaire de traduire ces passages.

Ainsi, il ne me reste plus que les affidavits. M. DODD n'en a pas parlé, mais je crois que le Tribunal en a discuté avec Sir DAVID en séance publique, et je crois que ces déclarations sont déjà admises. Il reste naturellement au Ministère Public le droit, après avoir pris connaissance de leur contenu, d'avoir un interrogatoire ou d'envoyer des questions il a toute liberté de le faire. Nous nous sommes contentés de l'affidavit, si le Ministère Public désire que les témoins comparaissent, la défense est tout à fait d'accord.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal suspend la séance pour IO minutes.

H0545 - 0074

LE PRESIDENT. - Je vais d'abord m'occuper des documents concernant l'accusé SCHACHT.

Les documents suivants seront traduits :

n° 7, 8, 9, I4, I8, 33, 34, 37, 38, 39 & 49.

Concernant les documents 54 à 6I, ils sont déjà dans le procès-verbal et ne seront pas traduits ; mais nous demandons au Dr. DIX de donner des références à ces documents dans son livre de documents.

Les documents de I à 6 ne seront pas traduits. C'est tout.

Naturellement, je veux dire que les documentsdont je n'ai pas parlé seront traduits.

Maintenant, Dr. THOMA.

Dr. THOMA.- Monsieur le Président, tout d'abord, je m'occupe des documents qui m'ont été accordés ce matin ; ce sont les ouvrages de Rosenberg : "Le Mythe du 20ème siècle" est un de ceux-là.Je veux me servir de ces documents pour prouver que l'accusé n'a pas participé à la préparation des guerres d'agression et n'a même pas eu aucune participationidéologique. Ces extraits sont pris de discours que l'accusé à faits devant des diplomates, devant des étudiants, devant des juristes et ces extraits prouveront qu'à ces occasions, il parla pour la paix sociale, qu'il combattit pour la paix et qu'il ne désirait pas que des antagonismes d'idées existent dans le monde .

Par ses discours, il parlait au nom de la liberté de conscience et il chercha à atteindre une solution raisonnable du problème juif ; il apportait dans cette matière plus de clarté et de justice. Je demande au Tribunal que ces discours soient versés au dossier et je lui demande la permission d'appeler l'accusé Rosenberg à la barre des témoins.

LE PRESIDENT. - Voulez-vous donner votre nom.

LE TEMOIN - ALFRED ROSENBERG.

LE PRESIDENT. - Voulez-vous répéter ce serment après moi : "Je jure par Dieu tout-puissant et Omniscient de dire la pure vérité, de n'y retrancher et de ne rien y ajouter".

(le témoin répète ce serment)

H0545-0075

Dr. THOMAS.- M. Rosenberg, voulez-vous, s'il vous plaît.....

LE PRESIDENT. - Dr. THOMA, avez-vous donné les numéros de vos documents ?

Dr. THOMA.- C'est le RO-7a. Ils sont numérotés, je crois, Monsieur le Président ?

LE PRESIDENT. - Quand vous citez àn de ces documents, je vous prie d'en donner le numéro.

Dr. THOMAS. - Oui, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT. - Pour le procès-verbal, je pense que vous devriez lire la liste des documents dont vus vous servirez avec le numéro. Avez-vous donné une liste des documents que vous voulez déposer comme preuve ?

Dr. THOMA. - Je l'ai fait, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT. - Voulez-vous la lire, afin qu'elle paraisse au procès-verbal ?

Dr. THOMA. - Document RO-7 "Le Mythe du XXième siècle" ; RO-7a "Formation des Idées" ; RO-7B "Le Sang et l'Honneur" ; RO-7C "Tradition et les Temps présents" ; RO-7D "Articles & Discours" ; RO-8 " Woelkischer Beobachter" , Mars et Septembre I933.

LE PRESIDENT. - Celui-ci a été rejeté par le Tribunal ; 7 E et 9 sont exclus.

Dr.THOMA. - Je n'ai pas cité le 7E, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT. - Mais vous avez cité le 8.

Dr. THOMA.- Je vous prie de m'excuser.

LE PRESIDENT.- Très bien.

Dr. - THOMA - M. Rosenberg, je vous prie de nous donner une courte biographie de vous-même .

La loyauté de la Baltique envers la culture Russe et Allemande furent ce que j'avais expérimenté et vécu en Russie. Ceci m'amena à la conclusion de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour travailler en Allemagne contre le mouvement des pouvoirs politiques vers le Bolchevisme, et j'ai essayé d'empêcher celà. Je croyais que ce mouvement en Allemagne, en raison de la structure sensible du système Allemand, aurait été une immense catastrophe .

A la fin de Novembre 1918, je suis allé à Berlin et de là à Munich. Je voulais réellement reprendre ma profession d'architecte, mais, au lieu de celà; je rencontrais à Munich des personnalités qui pensaient comme moi, et je devins un collaborateur dans un journal hebdommadaire qui avait été fondé à cette époque à Munich. J'ai travaillé à cette revue hebdomadaire depuis Janvier 1918 et à ce moment là je suis resté comme auteur et collaborateur . Ensuite j'ai vécu ici pendant le développement du mouvement Politique à Munich jusqu'à la République Raeter en 1918 et sa chute .

Q. - : Vous avez mentionné l'Allemagne comme votre patrie spirituelle . Voulez-vous dire au Tribunal par quelles études et par quelles sciences vous avez été influencés en faveur de l'Allemagne ?

R. - : J'avais des intérêts artistiques pour l'Architecture et la peinture. J'étais également intéressé depuis l'Enfance par les études philosophiques et , naturellement, il m'était très facile de lire Goethe, Habe, et Fichte et de continuer mon développement spirituel à travers ces pages . Je fus influence simultanément par les idées sociales de Charles Dickens, Bernard, et Emerson littérateur Américain . J'ai continué ces études à Rigan, évidemment, j'ai étudié Kant et Schopenhauer dans cette idée, et par dessus tout, j'ai étudié la philosophie indoue et les cultures voisines .

Plus tard, naturellement au cours des évènements de mes études, j'ai étudié les principaux historiens Européens, A Munich j'ai procédé à une étude postérieure de nouvelles

H0545 - 0076

études théologiques .

Q. - : Vous avez mentionné celà au cours des discours dans lesquels vous parliez de la formation de l'idée. Goethe était-il responsable pour cette influence ?

R. - : Oui, il est bien évident que cette idée retrace ...

LE PRESIDENT : Le Tribunal, voyez-vous, veut que vous vous borniez à sa propre philosophie et pas à l'origine de ces philosophies, si tant est qu'il doive se référer à des sujets philosophiques quelconque ?

LE DR. THOMAS :

Q. - : Comment êtes vous venu à la NSDAP et à Hitler à Munich ?

R. - : Vers Mai 1919 , l'éditeur du journal que j'ai nommé, reçu la visite d'un homme du nom d'Anton Drexler, qui était le Président du Nouveau Parti du Travail Allemand, et il se présenta comme tel . Il exprima des idées semblables aux idées exprimés par le journal, et de cette époque date mes premières relations avec un très petit groupe de travailleurs Allemands, un groupe qui avait été formé à Munich. Et là , en Automne 1919 , j'ai rencontré Hitler .

Q. - : Etes vous devenu ensuite un partisan d'Hitler ?

R. - : Oui, à ce moment là j'ai eu une conversation avec Hitler. A cette époque je remarquais spécialement son conception
aspect généreux du problème Européen, et il le remarqué. Il dit qu'à son opinion l'Europe à cette époque était dans une crise Sociale et Politique, une crise qui n'avait jamais existé depuis la chute de Rome; qu'il y avait beaucoup d'activité dans cette sphère; et qu'il s'intéressait personnellement à considérer comment l'attitude Allemande pouvait s'adapter .

Là-dessus, Hitler fit quelques uns de ses premiers discours à de petits groupes de quarante à cinquante personnes. J'étais présente à ces discours, et je croyais voir Goether parler, et surtout, un soldat qui avait été au front, et avait

H0545 - 0077

~~xxxxxxx~~ accompli son devoir silencieusement pendant Quatre ans et demi .

Ensuite, à la fin de 1919, je suis entré au Parti, pas avant Hitler, comme il est prétendu ici, mais plus tard. Il me fut dévolu le nº 625, comme membre du Parti. En ce qui concerne l'établissement du programme , je n'y ai pas participé. Cependant, j'étais présent quand ce programme fut lu publiquement par Hitler et établi par lui le 24 Février 1920 .

Q. - : Vous avez alors donné une justification du programme du Parti et vous désiriez peut-être vous occuper de la crise Sociale et Politique. Quelle était la solution des problèmes dont vous vous occupiez ?

R. - : En réponse à différentes enquêtes concernant les vingt-cinq points du programme, à la fin du vingt-deuxième j'écrivis un commentaire, qui a été soumis et lu par fragments au Tribunal. Mon entière position et la position que nous soutenions peut être brièvement traitée comme suit :

La révolution Technique du 19ème Siècle a eu certaines conséquences sociales et spirituelles . Le surnommé rationalisme était la base de sa pensée et créa l'état d'industrie et l'état du monde et démontra de quelle manière il avait abandonné la Nature et l'histoire.

A ce tournant du Siècle, beaucoup de gens qui s'intéressaient à leur patrie et qui désirait voir leur pays reprendre place dans l'histoire et se tournèrent contre ce mouvement unilatéral . Dans les premières années il y eut une renaissance des coutumes ancestrales et des travaux artistiques du Professeur Schulz à Naumburg et quelques poètes, et le résultat fut une protestation contre ce mouvement unilatéral de cette époque, et à cet égare le National-socialisme essayé de trouver un chainon en toute connaissance, cependant dans un mouvement moderne, qui soit moderne et pas seulement rétrospectif . Nous essayame de faire un joint ~~avec~~ entre le mouvement social

de

H0545 - 0078

de Stuecker et le mouvement national de Schoenerer en Autriche sans sans rien prendre comme modèle spécialement ou comme exemple .

Je voudrais ajouter que le nom "National socialisme" je crois, a eu ses origines dans les territoires Sudètes et ici le petit parti du Travail Allemand avait pris le nom du "Parti du Travail Allemand National-Socialiste" et il fut fondé avec ce nom .

Si je puis m'exprimer ainsi, la chose qui était notre pensée prédominante était justement pourquoi nous nous appelions Nationaux-socialistes . Je crois que pendant ces trois mois de l'accusation beaucoup de choses terribles ont été mentionnées, mais rien ne fut dit à propos du National Socialisme .

Même à cette époque il existait en Allemagne l'opinion qu'il y avait deux camps ennemis ; et que dans des deux camps des millions d'allemands honnêtes luttaient. Le problème auquel nous devions faire face était le problème qui intéressait les deux camps. C'était ce qui devait être affirmé en tant que l'Unité Nationale était en cause , et de quelle façon un accord fut empêché . A ce moment, et plus tard, nous avons établi , en égard au coté prolétérien, que si la lutte des classes était un fait social et politique de la vie et existait au moment présent, mais en tant que la base idéologique du monde était en jeu, celà aboutirait à une fragmentation intérieure, ou une dispersion entre les nations . Une tendance à un conflit social, guidée par un centre international était le second problème qui empêcherait une coordination sociale. L'appel et le désir pour une justice sociale était présent parmi tous les travailleurs; c'était réel et nécessaire .

H0545 - 0079

Aussi loin que le côté bourgeois était en cause, nous croyions être capables d'établir que quelques assemblées réactionnaires ou priviligiées avaient travaillé au détriment du peuple et aussi que la représentation de l'intérêt national ne pouvait pas être basée sur certains strata; mais, d'un autre côté la demande d'une base nationale et d'une digne représentation seraient les points de base de cette pensée. Donc...

LE PRESIDENT-(s'interposant) DR THOMA, voulez-vous juger et borner le témoin aux charges qui existent contre lui ? Les charges contre les accusés ne sont pas qu'ils avaient entrepris de reconstruire l'Allemagne, mais qu'ils se servaient de cette forme de reconstruction avec la visée d'attaquer des races et des nations étrangères.

DR THOMA .- Mais, à mon avis, nous devons connaître les pensées de ROSENBERG pour déterminer les motifs de ses actions, mais je vais lui demander ceci :

Etiez-vous parfaitement convaincu que ces questions de socialisme et celles de travail et de capital étaient ré ellement internationales plutôt que presque précisément nationales, et pourquoi y voyiez-vous une lutte contre la démocratie et pourquoi les considériez-vous comme un problème international ?

MR DODD.- Mr le Président, je pense que cet interrogatoire continue dans le même ordre d'idées et j'aimerais dire que personne au Ministère Public n'a fait de charges contre l'accusé de ce qu'il a pensé. Je pense que nous sommes tous, par principe opposés à poursuivre un homme pour ce qu'il pense, et je dis avec grand respect que je suis sûr que c'est l'attitude de ce Tribunal.

Ainsi nous pensons qu'il n'est nullement nécessaire d'ex-

...

H0545-0081

d'ex-
a miner l'une après l'autre toutes les pensées que cet accusé avait sur ces sujets ou sur d'autre, quant à cela.

DR THOMA.- Je crois que l'accusé est aussi accusé d'avoir combattu la démocratie et je crois que je poserais la question pour cette raison.

LE PRESIDENT.- Quelle est cette question ?

DR THOMA.- Pourquoi il combattait la démocratie, pourquoi le National-Socialisme et lui-même combattaient la démocratie.

LE PRESIDENT.- Je ne pense pas que cela ait quelque chose à faire avec cette affaire; la seule question est de savoir s'il s'est servi du National-Socialisme avec un but d'offensives internationales.

DR THOMA.- Mr le Président, le National-socialisme en tant que concept doit être résolu en ses constituants. Le National-socialisme était une lutte contre la démocra tie. Il y avait un côté emphase dans le national-socialisme et il doit avoir l'occasion de dire exactement pourquoi le national-socialisme tenait lieu de militarisme et se c'était actuellement le cas; le national-socialisme doit être montré sous sa forme concentrée afin que nous puissions voir ses constituants.

LE PRESIDENT.- Ce qu'était le national-socialisme a déjà été démontré au Tribunal et il ne discute pas le fait qu'il y avait un principe du Führer directeur introduit en Allemagne. La question n'est pas de savoir pourquoi il a été introduit. Si il était introduit uniquement à des fins intérieures, il n'y aurait aucune charge, quant à cela. Les seules charges sont que le national-socialisme s'en était servi dans le but de faire une guerre d'agression et de perpétrer les autres crimes dont nous avons entendu parler.

DRTHOMA.- La guerre d'agression était

...

H0545 - 0082

justifiée en ce que c'était une attaque de la démocratie et que c'était basé sur le national-socialisme.

LE PRESIDENT.- (intervenant) Démocratie en dehors de l'Allemagne, non en Allemagne.

DR THOMA.- Alors, j'aimerais demander à l'accusé comment il répondra à la question que le national-socialisme ressemblait à une race de seigneurs.

R.- Je sais que ce problème est un des points primordiaux de l'accusation et je réalise que du point de vue du nombre des terribles événements du temps présent, on retombera naturellement sur le passé et on essa iera ee trouver l'origine de ce qu'on a appelé Rassenkunde. Je crois que c'est que cela à une importance décisive pour juger ce problème q ue l'on sache exactement ce qui nous intéressait et ce qui était en jeu.

Le mot Herrenrasse, race des seigneurs, je ne l'ai jamais entendu aussi souvent que dans cette salle d'a udiences. A ma connaissance je ne l'ai jamais employé dans mes écrits et ne l'ai pas mentionné du tout. J'ai de nouveau relu mes discours. Je n'ai pas trouvé ce mot. Une seule fois j'ai parlé d'une race de seigneurs comme le mentionnait Homer et j'ai trouvé une citation chez un auteur anglais qui en parlant de de la vie de Lord Kitchener disait que l'Anglais qui a conquis le monde s'est révélé lui-même un "surhomme", un"Herrensmensch". Alors, j'ai trouvé le mot "Herrenrasse", race des seigneurs dans un écrit d'un savant américain MENDELSON Grant et d'un savant français, Lafarge (?)

J'aimerais admettre cependant, et non seulement admettre, mais insister sur ce fait que le mot "Herrenrasse", surhomme, au cours de mes activités de Ministre de l'Est, vint à mon attention et très défavorablement. Il était employé par de nombreux directeurs économiques et administratifs dans l'Est. Peut-être quand

...

H0545-0083

nous en arrivons à la question de l'Est, dois-je faire un retour à ce problème en détails et définir au juste quelle position j'ai prise à l'égard de ceux qui ont prononcé ce mot quand je l'ai appris.

En principe, j'étais convaincu que le Rassenkunde, théorie de la race, n'était pas une invention du mouvement national-socialiste, mais une trouvaille biologique, conclusion de recherches de 400 années, autant qu'il s'agit des lois de l'héritage., découverte au 16ème siècle et redécouverte plus tard; qu'elle donnerait un éclaircissement plus profond dans l'histoire, ce que quelques autres théories ont fait leur possible pour démontrer.

LE PRESIDENT.- L'accusé revient encore aux origines desopinions qu'ils tenaient. Sûrement, tout ce que nous devons considérer ici dans ses discours et dans les documents est l'usage qu'il en a fait et non pas s'ils dataient d'il y a quatre cents ans ou autres choses du même genre.

DR THOMA.- L'accusé arrivait juste à parler de ce concept et je saisirai l'occasion de passer sur les problèmes appelés problèmes juifs. J'aimerais poser à l'accusé les questions suivantes. Comment était-ce..

Général RUDENKO.- Mr le Président, déjà mon collègue, Mr DODD a fait remarquer que l'accusation a soumis l'accusé à un interrogatoire concret. Je suppose que la façon la plus correcte de poursuivre l'interrogatoire à l'endroit de M. THOMA serait de poser des questions concrètes en regard aux accusations portées contre l'accusé. Je ne suppose pas que le Tribunal ait l'intention d'écouter un cours sur les théories raciales ou sur le national-socialisme ou autres théories de l'accusé.

DR THOMA.- Mr le Président, j'expliquerai mon attitude par la suite en la morcellant en questions,

...

H0545-0084

mais depuis qu'il est connu comme l'idéologiste des Nazis et le philosophe des Nazis, je pense qu'il aurait l'occasion de définir ses vues. Naturellement, il est vrai, et peut-être il serait convenable, Mr ROSENBERG, que vous puissiez être un peu plus bref à quelques égards.

Maintenant, j'aimerais vous demander ceci: vous croyiez que la question appelée question juive en Europe pouvait être résolue par le fait que les derniers juifs devaient quitter le continent européen.

A ce moment, vous déclariez qu'il était sans importance qu'un tel programme se réalisât en 5, 10 ou 20 ans; c'était après juste une question de communication. Et vous insistiez ayant posé cette question devant un Comité international. Comment arriviez-vous à cette conclusion et à cette opinion et pourquoi ? Ce que je voulais dire était : comment voyiez-vous une solution dans le fait que les derniers Juifs devaient quitter l'Europe ?

R.- J'essaierai de répondre au voeu du Tribunal et de ne pas donner une exposition prolixe de mes opinions, mes opinions, j'y suis arrivé par une étude de l'histoire, mais je n'ai pas étudié d'ouvrages anti-sémites. J'ai étudié les historiens juifs eux-mêmes.

Il me semblait qu'après l'époque d'une émancipation bienfaisante au cours des mouvements nationaux du 19 ème siècle, le peuple juif aurait essayé de retomber sur sa tradition et son caractère spécial. Le problème d'un peuple contre un a utre était un problème. C'était un problème qui avait été discuté aux congrés internationaux et, comme chefs sur le sol de l'Asie, les Juifs devaient être renvoyés sur le sol de l'Asie, car là, les origines du sang et de la tradition juifs devaient être trouvées.

H0545 - 0085

Mais en ce qui concerne les mesures politiques, j'avais observé des questions de cette sorte en Russie et en Allemagne et j'en arrivais à penser que ce point de vue n'était pas juste.

Je ne pouvais pas tout à fait comprendre comment à l'époque, lorsque les soldats allemands retournèrent chez eux, ils furent félicités par un professeur juif leur disant que les solda ts allemands étaient morts au champ du déshonneur. Je ne pouvais pas comprendre un tel manque de respect poussé à ce point. S'il s'était agi seulement d'une déclaration individuelle on aurait pu dire que c'était un simple excès, mais penda nt 14 a ns, il fut prouvé qu'une certaine volonté différente se déployait.

Q.- Mr. ROSENBERG, parlons de quelque chose d'autre. Croyez-vous qu'une contradiction fut amenée par certaines déclarations de la presse en ce qui concerne le national-socia lisme, selon lesquelles leur position amenait une contradiction de l'autre côté et une réplique ?

R.- Les autres déclarations telles qu'elles apparurent consta mment au cours des 14 années avaient déjà paru en ce qui concernait les secteurs de MUNICH et en Hongrie le National-socialisme pouvait se développer.

Q.- Mr ROSENBERG, comment expliquez-vous le fait que pendant la première guerre mondiale, 12.000 soldats juifs moururent au front ?

R.- Evidemment, j'avais toujours à l'esprit le fait que les juifs étaient citoyens allemands et que chaque aspect tragiques'élevait dans cette suite d'événements et de la nécessité d'une compréhension; mais cela ne s'appliqua it pas au

...

H0545 - 0086

mouvement social et politique, spécialement depuis que, par des organes décisifs du parti dit démocratique, on consta tait en Allemagne un chômage croissant.

On suggéra d'envoyer des Allemands dans les colonies françaises, en Argentine et en Chine. Cette suggestion fut faite par des Juifs importants et le Président du parti démocfatique fit des suggestions trois fois; ils favorisèrent la déportation d'Allemands en Afrique et Asie pour atténuer le chômage; en 14 ans, beaucoup d'Allemands furent déportés de Pologne sans que la Société des Nations fasse aucune démarche en faveur de ces minorités.

Q.- M. ROSENBERG, vous étiez le chef du service de politique étrangère du Parti ? Quelle était votre fonction ?

R.- Le Service de politique étrangère fut créé en 1933 après la prise du pouvoir . Beaucoup d'étrangers vinrent en Allemagne afin d'avoir des renseignements sur le mouvement national-socialiste; le parti voulait établir un centre et le Führer me chargea de m'occuper de ce service. On me donna la mission de recevoir les étrangers qui s'intéressaient à ces problèmes deles renseigner, de leur parler,des divers champs d'activité du parti de l'Etat, et en ce qui concernait les questions de la jeunesse sur les problèmes de santé et autres, susceptibles de les intéresser.

Alors, da ns la mesure où des suggestions nous furent présentées, nous nous occupâmes de traiter ces questions et si elles en valaient la peine, de transmettre des propositions aux départements du gouvernement intéressés.

De plus, nous nous tenions au courant de la presse étrangère afin, qu'en vue d'investigations et de recherches ultérieures, nous possèdions d'amples archives qui permettraient au parti de s'informer politiquement

...

H0545-0087

de la presse étrangère. En outre, on m'accusa d'avoir écrit des articles pour le journal de HEARST.

J'ai publié quelques textes dans les années 34/35 mais après avoir rencontré HEARST pendant 20 minutesà Naudeim, je ne le revis plus et j'imagine que le Syndicat HEARST eut des difficultésà cause de mes articles.

Q.- En votre qualité de chef du service de politique étrangère, avez-vous fait des démarches officielles ?

R.- Les documents présentés ici, 003-PS et 007-PS au sujet du service de politique étrangère ont été soumis et discutés et je pourrais donner au Tribunal un bref résumé de cette activité.

Q.- Mais d'abord, je voudrais avoir des renseignements sur les déma rches que vous avez faites en tant que chef du service de politique étrangèreen ce qui concernait un accord actif à une compréhension entre nations européennes.

R.- Adolf HITLER, je crois, eut une conversation à BAMBERG en 1937 au cours de laquelle il mentionna ses opinions de politique étrangère et ses convictions et déclara qu'au moins quelques nations pourraient ne pas être intéressées à cet égard.
Il ne voulait pas dire l'Angleterre et l'Italie; par la suite, je fus d'accord avec lui et par mes contacts personnels, j'essayai de trouver une voie pour une compréhension entre na tions.

Je parlais à des membres de l'Etat-major général anglais. J'eus l'occasion, à plusieurs reprises, d'avoir des conversations avec eux et répondant à leur invitation je visitai LONDRES en 1931; j'eus à l'époque des conversations avec des personnalités anglaises.

Pour la première fois, en 1932, à une

...

H0545 - 0088

réunion de l'académie royale de Rome, on discuta sur le sujet "Europe" et j'eux l'occasion de parler; je fis un discours sur ce problème et j'exposai dans ce discours ma pensée, que la suite des événements des derniers siècles avait été déterminée par quatre Etats et peuples : l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie et que tout d'abord ces quatre pays devraient limiter leurs intérêts vitaux pour pouvoir défendre le continent sacré de l'Europe et des traditions.

Je croyais que ces quatre nations étaient les soutiens de cette tradition.

Des extraits de mon discours ont été publiés et certaines parties en ont été traduites pour le Tribunal.

Le dernier jour de la Conférence, l'ancien Ambassadeur anglais en Italie, Sir Rannall Rodd vint me voir et me dit qu'il venait justement de quitter MUSSOLINI et qu'il avait dit que c'était moi; ROSENBERG qui avait prononcé les paroles les plus importantes de la conférence.

Q.- Mr ROSENBERG, s'il vous plaît, essayez d'être plus bref.

R.- En mai 1933, j'étais à nouvea u à Londres sur les ordres personnels d'HITLER et je rendis visite à un certain nombre de ministres anglais dontles noms sont sans importance ici, et j'essayai à nouveau de conclure un accord sur l'influence soudaine et hostile à l'égard de l'Allemagne. Quelques incidents se produisirent qui montrèrent qu'un sentiment plutôt contraire se manifestait, mais cela ne m'empêcha pas de maintenir ces contacts personnels et de rencontrer de nombreuses personnalités anglaises et de les inviter en Allemagne. Je n'avais pas officiellement d'instructions.

LE PRESIDENT.- Pourquoi, ne demandez-vous pas à l'accusé sur quel sujet devait porter l'accord ? Pourquoi ne nous dit-il pas cela au lieu de continuer à parler de cet accord dans l'abstrait ?

Dr THOMA.- Mr le Président, j'ai demandé dela à l'accusé parce qu'il s'était intéressé à une compréhension réelle avec l'Angleterre et avait travaillé dans ce sens. On reproche à l'accusé....

LE PRESIDENT.- Mais de quoi s'agit-il ?

DR THOMA.- Nous nous occupions du fait que l'adcusé alla à Londres...

LE PRESIDENT.- Je ne veux pas que vous me disiez...

DR THOMA .- Je lui ai déjà demandé, Mr le Président. On reproche à l'accusé d'avoir pris part à l'entreprise norvégienne. Il était partisan de la violation de la neutralité norvégienne.

Comment avez-vous rencontré QUISLING, Mr ROSENBERG ?

R.- J'ai rencontré QUISLING en 1933, lorsqu'il me rendit visite et j'eus avec lui une discussion de 20 minutes. Un de mes collabora teurs qui s'intéressait à la culture scandinave était un poète et correspondait avec QUISLING. Pendant les 6 a nnées suivantes, je ne vis plus Quisling et je n'intervins pas dans les problèmes norvégiens, ni dans l'affaire QUISLING. En juin 1933 lorsqu'en Europe la tension devint très critique, il vint me voir et me parla de l'intérêt qu'il portait à la situation de la Norvège. Il dit qu'il fallai craindre que la Norvège ne puisse rester neutre et que son pays natal ne soit occupé au nord par les troupes soviétiques et au sud par les troupes des puissances occidentales. Il considéra ces questions avec grand intérêt. Cescraintes furent notées par mon Stabsleiter et furent adressées au Dr. Lammers.

Q.- Quand était-ce ?

R.- Cela a dû se passer en juin 1939. Là-

H0545-0089

H0545-0090

dessus QUISLING devint un collaborateur pour l'accord germano-norvégien et spécialement par la propagande, il voulait faire connaître le mouvement en Norvège.

En août, quelques Norvégiens étaient là. Ils devaient travailler pour la propagande. On les renvoya alors.

Q.- Comment furent-ils formés, et à quoi ?

R.- Je ne les ai pas vus et ne leur ai pas parlé; mais ils furent entraînés à la manière de mener une propagande plus efficace et on leur apprit comment l'organisation du parti avait été établie et menée à bien en Allemagne. Nous devions les aider dans ce sens. Soudain, a près le déclenchement de la guerre, ou peu de temps après, un agent de QUISLING vint me voir et manifesta le même intérêt que QUISLING m'avait montré. Après le déclenchement de la guerre, ce collaborateur de QUISLING parla en détail de l'activité des puissances occidentales en Norvège.

Finalement en décembre 1939, QUISLING vint me voir à Berlin. Il déclara que suivant la connaissance exacte qu'il a vait des choses, il savait qu'il s'agissait d'une feinte neutralité de la Norvège, qu'en fait, on savait qu'on allait abandonner la neutralité. QUISLING avait été Ministre de la Guerre en Norvège et il devait donc avoir une connaissance exacte de ces choses. Je lui dis, comme à un citoyen allemand, que le Führer l'entendrait.
Le Führer reçut alors QUISLING deux fois. Avec son collaborateur HAGELIN il visita....Excusez-moi. Je fis un discours à l'époque dans lequel je suggérai au Führer de l'écouter.

Q.- Personnellement, vous avez seulement transmis les rapports que QUISLING vous donnait ?

R.- Oui. Je voudraisinsister sur le fait que dans mon activité, - car je ne m'occupais pas de ces

...

H0545-0091

affaires depuis 6 ans - QUISLING me rendit visite. Je devais considérer comme mon devoir évidemment de faire connaître a u Führer les comptes-rendus sur la menace militaire de l'Allemagne, si c'était exact. Quant à ce que me dit QUISLING sur son plan, pour amener un changement politique et demander l'aide de l'Allemagne, je notai tout cela de façon à pouvoir en rendre compte au Führer. En ce moment, le Ministère Public cite des faits mot pour mot et d'une manière beaucoup plus précise que je ne le fais ici. Cependant je peux résumer ceci : dans le document 004 PS mon Stabsleiter, environ deux mois après l'invasion de la Norvège....

DR. THOMA.- Cela a été résumé dans un document clair. Je voudrais attirer l'attention du Tribunal sur de document. Il fut composé tout de suite après l'action en Norvège et il décrit les mesures d'une manière non équivoque: tout provient de QUISLING qui apparut soudain; il donna des compte-rendus; il demanda que son peuple soit entraîné davantage et il revient à nouveau et encore en parlant à ROSENBERG sur les nouveaux incidents en Norvège.

LE PRESIDENT.- Quel document est-ce ?

DR THOMA.- 004 GB 40 - C est dans le livre de documents 2 P. 113.

LE PRESIDENT.- Quelle page s'il vous plaît?

DR THOMA.- Je crois que le numéro est en bas.

LE PRESIDENT.- à quel titre vous référez-vou

DR THOMA.- Mon livre de documents 2 page 113 volume 2; la page indiquée au bas est la page 70. C'est la page 72 de la traduction anglaise.

LE PRESIDENT.- Voyons, maintenant quelle est votre question ?

DR THOMA.- Je voudrais faire mremarquer

...

H0545 - 0092

qu'à la page 1, il dit qu'avant ~~xxxx~~ la réunion du Wissenschaftler norvégien à LUBECK, QUISLING était à Berlin, où il fut reçu par ROSENBERG; c'était en juin 1939, comme le montre le document 007.

A la page suivante, il dit qu'en août un cours fut fait à Berlin Dahlem; alors il dit plus loin qu'en décembre 1939, QUISLING de son propre gré réapparut à Berlin et à l'époque fit des compte-rendus. C'était les 14 et 15 décembre. ROSENBERG, comme il devait le faire, transmit ces rapports au Führer, c'est-à-dire les rapports que lui donnait QUISLING. Cependant en dehors de cela il ne fit rien à ce sujet.

Para llèlement, et tout à fait indépendamment les uns des autres, d'autres compte-rendus arrivèrent.

DR THOMA .- Avez-vous quelque chose à ajouter au 004 PS ?

R.- Peut-on, sil vous plaît me montrer le document ?

(Le document est présenté au témoin.) Page 5 de ce document 004 PS il est décla ré qu'HAGELIN qui était un collaborateur de QUISLING et voyageait dans les cercles gouvernementaux norvégiens possèdait des instructions du gouvernement norvégien au sujet des fournitures d'armes à l'Allemagne. Après l'incident d'Altmark, une discussion se produisit avec les représentants norvégiens sur le fait que la position réservée prise par la Norvège était évidente.

De plus, le 20 mars, ainsi qu'on le voit à la page 7, au centre de la page, il était présent. Il y eut quelq ue discussion au sujet de l'approvisionnement allemand. Il fit allusion à l'activité alliée en Norvège et fit des déclarations à ce sujet; suivant son rapport, les alliés procédaient maintenant à des investigations des ports norvégiens pour voir les

...

H0545 - 0093

possibilités de débarquement et de transport. Le commandant français KERMARREC - je peux dire que je me souviens de ce nom, KARRAMAC ou quelque chose comme cela - eut une conversation confidentielle avec le Colonel SUNDLO, commandant norvégien, partisan de QUISLING. Ils l'avaient informé de l'intention des Alliés de débarquer des troupes motorisées à Stavanger, Drontheim, et peut-être aussi à Kirkenes, et d'occuper l'aéroport de Sola.

Un peu plus loin, il dit que dans son compte-rendu du 26 mars, il fit remarquer - c'est-à-dire HAGELIN fit remarquer - que le discours du Ministre des Affaires Etra ngères norvégien, KOHT traitant la neutralité norvégienne et contenant quelques protestations, n'était pas pris au sérieux, ni à Londres par les Anglais, ni en Norvège par les Norvé giens, car il était bien connu que le Gouvernement n'avait pas l'intention de prendre séfieusement position contre l'A ngleterre.

H0545-0094

Q - C'est le compte-rendu que vous fit QUISLING

R - Oui. C'était les comptes rendus que QUISLING avait chargé HAGELIN de faire. J'~~ey~~ voudrais ajouter de plus, qu'à la suite de la réception de QUISLING par le FÜRHER il me dit que quelque temps après il avait chargé l'OKW de considérer cette affaire sur le plan militaire. et il me demanda de ne plus avoir de conversation sur cette question.

A ce sujet, je voudrais faire remarquer également que nous pouvons voir d'après le compte-rendu qu'il insista sur le fait que toute la Scandinavie du Nord devait maintenir sa neutralité à tous prix et cette position devait seulement être modifiée au cas où d'autres puissances menaceraient les pays nordiques.

Dans la période qui suivit, un de mes collaborateurs reçut du Fürher l'ordre de soutenir et maintenir les relations avec QUISLING à OSLO et d'entretenir une propagande dans le sens amical envers l'Allemagne comme contraire à toute autre propagande.

Il reçut de l'argent du ministère des affaires étrangères et quelques comptes rendus sur les opinions de QUISLING furent envoyés en Allemagne. Plus tard, j'appris quelque chose tout à fait incompréhensible, que le collaborateur qui à l'époque était un soldat, ~~xxxx~~ avait reçu des rapports militaires et des instructions dont il rendit compte par la suite.

Q - Soyez plus bref, s'il vous plait, M. ROSENBERG.

R - Il ne me dit pas quelle décision avait prise le Führer et si en fait il avait décidé de mener à bien cette action. J'appris tout ce qui s'était passé le 9 novembre par les

...

H0545-0095

...par les

journaux. J'allai voir le Fuerher. Le jour même, et plusieurs semaines plus tard, le Fuerher me fit appeler qu'il devait prendre cette décision en se basant sur des avertissements concrets qu'il avait reçus, et on vit d'après des documents qui furent découverts que ces avertissements étaient exacts et il avait été exact à la lettre que les derniers bateaux allemands, lorsqu'ils arrivèrent dans le Ford Frondheim, durent combattre les forces anglaises qui approchaient.

Q - J'ai seulement une question encore à poser. Avez-vous jamais assisté à des discussions de politique étrangère ou militaires avec HITLER ?

R - Le Furher faisait une distinction stricte entre la politique étrangère officielle et les initiatives qui pouvaient provenir d'ici ou de là. Je crois, et je pense que tous les documents le prouvent, qu'il ne me permit jamais de prendre part à aucune discussion de politique étrangère ou militaire.

Q - C'est à dire : AUTRICHE, TCHECOSLOVAQUIE, POLOGNE, RUSSIE etc.. Vous n'avez jamais été appelé à assister à ces discussions.

Je crois, Monsieur le Président, qu'il es temps de lever la séance.

(Le Tribunal lève la séance jusqu'au I6 avril I946 à I0.00)